

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
 M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE LIGNE À 315 KV
LA LIGNE CHÉNIER-OUTAOUAIS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 4 juin 2008, 13 h 30
Château Montebello
392, Notre-Dame
Montebello

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 JUIN 2008 1

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

MICHEL BELHUMEUR 8

DÉPÔT DE DOCUMENTS 13

QUESTIONS DE LA COMMISSION 47

MICHEL BELHUMEUR 93

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 La première partie de l'audience du projet de ligne de transport d'énergie Chénier-Outaouais reprend.

10 Avant de reprendre les questions qui restent en suspens de monsieur Belhumeur, il y a deux questions à régler rapidement.

15 Monsieur Duchesne, quand on parle de l'avantage que le projet procure, assurer des conditions d'opération 24 sur 24, 7 sur 7, 12 sur 12, qu'est-ce qu'il y a précisément comme conditions que le système tel que configuré actuellement n'est pas apte à rencontrer comme conditions d'opération, juste pour clarifier la nature des avantages du projet.

15

M. DANY DUCHESNE :

20 D'accord. Bonjour, Monsieur le Président, tout d'abord, Monsieur le Commissaire. Je vais laisser la parole à monsieur Chaîné, ingénieur de réseau, vous expliquer de façon plus détaillée la situation de...

20

LE PRÉSIDENT :

25 Très bien. Monsieur Chaîné, on vous écoute.

25

M. ROBERT CHAÎNÉ :

30 Monsieur le Président, actuellement ce qu'on appelle la phase 1, certains l'appellent comme ça, de l'interconnexion qui est en construction présentement à l'Ange-Gardien, c'est un projet qui suivait le verglas en 1998 et déjà à cette époque une ligne supplémentaire était considérée nécessaire. C'est que, dans l'état actuel des choses, la ligne actuelle Chénier-Vignan n'a pas une capacité très grande. La région de l'Outaouais est évidemment le client majoritaire, principal, et on a évalué qu'une puissance ferme annuelle vers l'Ontario de 300 MW pouvait être disponible seulement avec la ligne actuelle.

35

Là, je fais la nuance, parce que beaucoup de chiffres ont circulé. Quand on parle d'une puissance ferme, c'est ce que nos clients de l'Ontario veulent s'assurer, c'est le 8 760 heures par année, en tout temps, peu importe les conditions de réseau, je peux fournir 300 MW garantis.

40 D'autres chiffres qui ont apparus montrent une puissance d'environ 8-900 MW, mais ce n'est pas une puissance ferme. Parce que c'est clair qu'on n'est pas en pointe de consommation

45 tout le temps, il ne nous manque pas un circuit tout le temps. À ce niveau-là, la nouvelle ligne, comme elle est constituée de deux circuits, nous avons donc un total de quatre circuits avec l'ancienne entre Chénier et Outaouais.

45 Puis aussi au niveau d'une puissance ferme au réseau Hydro-Québec, ce n'est pas quelque chose de nouveau, on applique ça dans la plupart de nos postes, c'est qu'on considère qu'un élément, le plus gros, peut être absent. Donc, sur les quatre circuits, je dois considérer trois circuits seulement pour calculer ma puissance ferme. Ce qui vient évident que dans la
50 situation actuelle, avec seulement une ligne qui est de faible capacité, si j'enlève un circuit, j'ai un seul circuit pour alimenter l'Outaouais en entier, ça devient tout à fait insuffisant.

55 Puis question d'échange intéressant avec d'autres utilités voisines, bien, on s'entend sur une puissance ferme parce qu'on ne peut pas faire des réservations à long terme sur quelque chose d'approximatif.

LE PRÉSIDENT :

60 Le long terme, en ce sens-là, s'étend sur combien de temps à peu près?

M. ROBERT CHAÎNÉ :

65 Ça, dans le passé, il y a vingt ans, on parlait de contrat signé d'avance. C'était l'ancienne méthode de transfert d'énergie. Aujourd'hui, ça peut être un mois, ça peut être une semaine, ça peut être quelques heures d'avance. C'est vraiment un marché d'opportunité, quel est le meilleur rendement qu'on peut avoir sur toutes les utilisés qui nous entourent.

LE PRÉSIDENT :

70 Et ça, ce sont des conditions qui s'appliquent à l'Amérique du Nord en général maintenant.

M. ROBERT CHAÎNÉ :

75 Oui, excepté qu'un chemin va être considéré pour sa puissance ferme. On espère toujours, quand on veut de quoi d'un de nos voisins, qu'est-ce qui est capable de passer. Sinon, ça devient plus compliqué à fonctionner.

LE PRÉSIDENT :

80 D'accord. Dernière question à ce propos. Vous mentionnez que le système tel que proposé pourrait supporter une charge de glace jusqu'à au-delà de 40 millimètres. Est-ce que cette valeur, donc au-delà de 40 millimètres, Hydro-Québec TransÉnergie estime que la

85 probabilité d'un tel événement dépassant cette épaisseur est pratiquement nulle? Monsieur Duchesne.

M. DANY DUCHESNE :

90 Oui. Donc, notre ligne est construite pour résister à un maximum de 45 millimètres de verglas avec un facteur vent de 105 kilomètres/heure. Il y a des études qui ont été réalisées au niveau des différents secteurs. L'accumulation du verglas est fonction du relief et les microclimats et tout.

95 Et pour la région de l'Outaouais, où va être implantée notre future ligne, Hydro-Québec considère que 45 millimètres de verglas, c'est vraiment un cas qui est amplement suffisant. Malheureusement, on ne peut pas contrôler tous les aléas de la température. Mais pour l'étude de la robustesse nécessaire, après avoir analysé les différentes possibilités, Hydro-Québec est arrivée à la conclusion que 45 millimètres c'est amplement suffisant pour résister aux intempéries.

100 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Dernière question maintenant à propos du sujet, vraiment la dernière avant qu'on change de sujet.

105 Est-ce que le système tel que proposé avec la robustesse intégrée dans le design, etc., etc., est-ce que le système, soit par la nature même des installations, soit par la nouvelle configuration, ouvre la possibilité à des vulnérabilités nouvelles qu'il faut peut-être prévoir? Et, si oui, lesquelles? Au niveau opérationnel, j'entends, et au niveau de sécurité d'approvisionnement, etc.

110 **M. DANY DUCHESNE :**

De quelle sorte de vulnérabilité vous voulez parler?

115 **LE PRÉSIDENT :**

Je pars du principe toujours quand on a une innovation technique en ajout, ça règle des problèmes, mais ça pourrait ouvrir des possibilités de vulnérabilité ailleurs. Si vous dites que c'est impossible, je vais vous croire sur parole.

120 **M. DANY DUCHESNE :**

125 D'accord, Monsieur le Président. Donc, non, nous ne voyons pas aucune nouvelle vulnérabilité par l'établissement de cette ligne-là. Nous voyons, bon, bien sûr, certains impacts. C'est la raison pour laquelle on fait des études.

Mais au niveau du réseau, ce qu'il faut comprendre de cette construction, c'est qu'on vient ajouter un tronçon plus robuste que celui qui est là actuellement. Donc, il n'a que des avantages favorables à notre projet pour le réseau.

130

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Lafond.

135

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui. Monsieur Duchesne, vous parliez tantôt que l'étude en question fait en sorte que, à 45 millimètres avec des vents de 105, il n'y a pas trop de problème. En fait, il ne devrait pas en avoir.

140

Est-ce qu'il y a eu une occurrence à savoir si, une fois dans dix ans, une fois dans cinquante ans, une fois dans cent ans, qu'un tel événement pourrait se produire? Dans votre étude, est-ce qu'il a été question d'occurrence à ce moment-là?

145

M. DANY DUCHESNE :

Je vais demander à monsieur Chaîné de répondre à cette question.

150

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci.

M. ROBERT CHAÎNÉ :

155

Bonjour. Au niveau des études de verglas, on parle d'un temps de cinquante ans de récurrence. Toutes nos informations sont basées là-dessus et ça tient compte évidemment du secteur particulier qu'est l'Outaouais. Ce n'est pas une moyenne provinciale.

160

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

165

Avez-vous entre Hydro-Québec TransÉnergie, entre Hydro-Québec en général et les homologues de l'entreprise en Ontario, avez-vous des engagements contractuels actuellement qui vous exposent à des pénalités si le projet ne se réalise pas, ou si cette considération n'est

pas pertinente par rapport à...

170 **M. DANY DUCHESNE :**

Les engagements que nous avons actuellement, c'est des engagements de construction d'interconnexion avec des dates de mise en service qui sont prévues dans l'échéancier de construction. Nous n'avons pas d'engagement actuellement proprement dit pour livrer une
175 quantité d'énergie à une date bien précise.

Le marché de l'énergie, comme l'indiquait monsieur Chaîné, s'est quelque peu transformé depuis les années et c'est ce qu'on appelle dans le jargon, permettez-moi l'expression, le *spot market*. Donc, c'est vraiment un marché de la Bourse. C'est vraiment un marché qui est court
180 terme. Lorsqu'on a besoin, on achète de l'énergie.

Donc, il n'aura pas, en tout cas ce n'est pas le cas actuellement, d'entente long terme, à laquelle il y a une date de début et une date de fin, et que la date de début doit être absolument respectée. Mais nous avons quand même une entente de construction, parce que la construction
185 d'interconnexion engendre non seulement des investissements au Québec mais également en Ontario pour accueillir la capacité, et nos collègues ontariens mettent tout à leur disposition pour respecter les dates de mise en service prévues.

Donc, oui, il y a une forme d'engagement sur une date de mise en service de la part des
190 deux côtés, c'est synchronisé avec les deux compagnies d'électricité.

LE PRÉSIDENT :

Et cet engagement est pris envers qui? Quelle est l'autorité, côté ontarien, devant
195 laquelle l'engagement est pris?

M. DANY DUCHESNE :

L'engagement est pris avec Hydro One Network, qui est l'homologue de TransÉnergie
200 mais du côté ontarien.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.
205

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

J'ai peut-être une ou deux questions pour finir ce petit bout. Dans l'éventualité où il y aurait
210 refus gouvernemental du projet, quelles seraient les conséquences économiques?

M. DANY DUCHESNE :

215 Dans l'éventualité où le projet de ligne Chénier-Outaouais ne serait pas accepté, les conséquences économiques seraient très grandes. Parce que comme l'a expliqué monsieur Chaîné, en fonction de la capacité actuelle et de la configuration du réseau, l'interconnexion qui a une capacité de 1 250 MW, sans la ligne Chénier-Outaouais, aurait en moyenne une capacité ferme d'exploitation de seulement 300 MW. Donc, on parle du quart de la capacité de la ligne. Et au niveau investissement, il y aurait des calculs mathématiques à refaire, définitivement.

220 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Exact. Est-ce que vous voyez d'autres impacts à la non-réalisation du projet?

M. DANY DUCHESNE :

225 Oui, j'en vois un autre, qui est indirectement à l'avantage de notre projet, c'est-à-dire non seulement permettre la capacité ferme mais également sécuriser le réseau régional et provincial.

230 Au niveau du réseau provincial, c'est peut-être moins dramatique étant donné qu'il y a beaucoup de projets qui ont été réalisés pour sécuriser la boucle de Montréal suite au verglas.

235 Mais au niveau régional, nous serions quand même assez à l'aise avec un tronçon supplémentaire plus robuste pour la région de l'Outaouais. Donc, sans la réalisation de ça, il n'y aurait pas ce tronçon pour sécuriser la région de l'Outaouais indirectement.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Monsieur Duchesne.

240 **LE PRÉSIDENT :**

245 Monsieur Talbot, pour régler la question de l'utilisation des phytocides, vous avez entendu la réponse concernant la maîtrise de la végétation, est-ce que le MDDEP a un point de vue ou une position à propos de ce qu'on a entendu hier soir de la part de monsieur Duchesne? Si oui, on vous écoute.

M. DENIS TALBOT :

250 Oui, Monsieur le Président, on peut vous donner quelques détails concernant cet aspect.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

255

M. DENIS TALBOT :

Je vais laisser ma collègue répondre à ma place à ce sujet.

260

Mme ÉVELYNE BARRETTE :

Au niveau de l'utilisation des phytocides, je peux vous faire un contexte un peu réglementaire.

265

Au Canada, l'utilisation des pesticides, donc les phytocides sont des pesticides, est réglementée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire du fédéral, donc de Santé Canada. Eux homologuent les produits et, pour homologuer les produits, ils étudient l'efficacité du produit, mais également les impacts sur l'environnement et la santé. Donc, du moment qu'un produit est homologué, le fédéral juge que ce produit-là constitue un risque acceptable pour l'environnement. Donc, Hydro-Québec utilise des produits qui sont homologués par le fédéral.

270

Et au niveau de la législation provinciale, on a la *Loi sur les pesticides*. De cette loi-là découle deux règlements. Donc, il y a le Règlement sur les permis et certificats; donc, l'entreprise qui effectue les applications doit détenir un permis. Et la personne qui va effectuer l'application, l'applicateur qui va effectuer l'application sur le terrain, doit détenir un certificat.

275

Ce certificat-là nous assure que la personne détient les connaissances nécessaires pour effectuer des applications qui sont sécuritaires et qu'elle connaît également les lois et règlements pour faire l'application de ces pesticides-là. Pour qu'une personne détienne un certificat, elle doit réussir un examen qui est approuvé par le ministère de l'Environnement.

280

Donc, le permis et le certificat nous assurent que les personnes ont les connaissances nécessaires pour faire les applications.

285

Et l'autre règlement qui découle de la *Loi sur les pesticides*, c'est le Code de gestion des pesticides. Et le Code de gestion, il y a des règles qui encadrent la préparation, l'application et l'entreposage des pesticides, et il y a une section qui est dédiée aux applications dans les emprises des lignes de transport d'électricité.

290

Donc, Hydro-Québec, selon ce qu'on en lit dans l'étude d'impact, va respecter la réglementation fédérale et évidemment également la réglementation provinciale pour ce qui est de l'application des pesticides, des phytocides si vous préférez, dans les corridors de transport.

Et puis également, pour certaines applications, dans certains milieux, ils doivent demander des autorisations auprès du ministère.

295

On va déposer à la commission un dépliant qui résume l'ensemble des exigences du Code de gestion des pesticides pour les applications dans les corridors de transport d'électricité.

LE PRÉSIDENT :

300

Très bien. Merci, Madame Barrette.

J'invite maintenant monsieur Belhumeur à venir reprendre ses questions.

305

M. MICHEL BELHUMEUR :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

310

Bonjour, monsieur Belhumeur. Alors, on vous écoute. Et parce qu'on comprend que vous n'êtes pas d'accord nécessairement avec les réponses obtenues, mais encore une fois on va vous entendre à la deuxième partie, alors essayons d'avoir le plus de questions possible...

315

M. MICHEL BELHUMEUR :

Je vais essayer de faire moins de commentaires, malgré que certaines questions nécessitent des préambules. Alors, je vais essayer de...

320

LE PRÉSIDENT :

Je vous invite, si le préambule est absolument essentiel à la compréhension de la question, évidemment on va l'entendre, mais je vous invite de maximiser l'utilité d'obtenir l'information à ce stade-ci.

325

M. MICHEL BELHUMEUR :

C'est ce que je vise aussi, essayer d'avoir le plus d'information possible.

330

LE PRÉSIDENT :

Merci, d'accord.

M. MICHEL BELHUMEUR :

335

Concernant la fréquence de déclenchement des disjoncteurs, vous avez parlé d'une moyenne de six par jour. J'ai l'impression que c'est à peu près ça, très subjectif de ma part mais...

Maintenant, je remarque que le déclenchement des disjoncteurs se produit surtout entre 5 h et 7 h le matin et entre 11 h et 1 h du matin. Pourquoi?

340

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Duchesne, vous avez entendu la question, est-ce qu'il y a une récurrence particulière, un patron particulier de déclenchement des disjoncteurs?

345

M. DANY DUCHESNE :

Je vais laisser débiter monsieur Chaîné et je pourrai compléter par la suite en fonction de sa réponse.

350

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

355

M. ROBERT CHAÎNÉ :

Pour ce qui est du temps des opérations, si on parle des manoeuvres reliées au profil de tension du réseau, c'est lié à la charge. Finalement, comme on a un pattern, la nuit, on consomme moins au Québec. Le matin, la puissance monte, il y a une pointe. Il y a un creux dans l'après-midi, puis une pointe le soir. Ensuite, tout redescend plus tard en soirée. Il est normal d'avoir beaucoup d'opérations le matin et d'en avoir en fin de journée.

360

11 h le soir, ça m'apparaît un peu tard, mais que ce soit en fin de journée...

365

LE PRÉSIDENT :

Parce que la demande baisse.

370

M. ROBERT CHAÎNÉ :

Oui. Ça, c'est seulement pour les manoeuvres reliées au profil de tension, qui sont facilement une bonne partie de ce qu'on a dans les manoeuvres quotidiennes.

LE PRÉSIDENT :

375

Donc, ça colle plus ou moins au cycle social d'activités journalières.

M. ROBERT CHAÎNÉ :

380 Oui.

LE PRÉSIDENT :

385 D'accord. D'autre chose à ajouter, Monsieur Duchesne?

M. DANY DUCHESNE :

390 Peut-être une partie complémentaire. C'est qu'on parlait d'environ six manoeuvres par jour, ce qui semble être logique, et sur les six, comme on a dit hier, il y a deux manoeuvres sur six qui sont reliées à l'ajustement de ce niveau de tension là. Donc, ces deux sur ces six-là devraient avoir lieu en début de pointe ou vers la fin de la pointe. Et par la suite, les quatre autres manoeuvres, c'est en fonction des autres éléments. Donc, ça peut se produire n'importe quand. C'est tout.

395 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Monsieur Belhumeur, allez-y.

M. MICHEL BELHUMEUR :

400 Quand je parle de déclenchement et que je parle des heures de entre 11 h et 1 h du matin, puis entre 5 h, c'est parce que pour vous expliquer que, vous savez, dans la journée, il se produit un déplacement du seuil auditif, qui fait en sorte que dans la journée il y a beaucoup d'incidents sonores qui passent inaperçus. Par contre, les heures que je viens de vous dire là, ça, c'est des heures propices au sommeil.

LE PRÉSIDENT :

410 On comprend ça.

M. MICHEL BELHUMEUR :

Alors, ça, c'est très subjectif de ma part. Je ne vous dis pas que c'est scientifique.

415 **LE PRÉSIDENT :**

On a compris, Monsieur Belhumeur. Allez-y avec la question.

M. MICHEL BELHUMEUR :

420

Vous comprenez le contexte là? Bon. J'ai une autre question.

LE PRÉSIDENT :

425

Oui.

M. MICHEL BELHUMEUR :

430

Vous parlez aussi d'ajustement de tension. Qu'est-ce qui peut produire ces variations de tension? Est-ce que c'est la demande faite sur le réseau?

LE PRÉSIDENT :

435

D'accord. C'est ce qu'on a compris, mais allez-y, monsieur Duchesne.

M. DANY DUCHESNE :

Je vais laisser encore monsieur Chaîné répondre.

440

M. ROBERT CHAÎNÉ :

C'est en effet la demande sur le réseau pour satisfaire la pointe. Les centrales étant très éloignées de notre réseau particulier, ça prend des appareils pour maintenir la tension locale.

445

Ceux-là, aussi ça peut être des retraits de ligne qui sont associés au contrôle de tension. Ce n'est pas nécessairement toujours quand on pointe un élément précis là. Il y en a quelques-uns qui sont juste pour ça mais, dans d'autres cas, il y a des retraits de ligne associés à ce contrôle de tension.

450

LE PRÉSIDENT :

Et ce sont des retraits de ligne accidentels, par exemple?

M. ROBERT CHAÎNÉ :

455

Non, volontaires.

LE PRÉSIDENT :

460

Volontaires, d'accord.

M. ROBERT CHAÎNÉ :

Pour un peu de maintenir, de modifier les patterns de tension, oui.

465

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Belhumeur, allez-y.

470

M. MICHEL BELHUMEUR :

Quand vous parlez de régulation de tension, est-ce que c'est des appareils qui s'appellent des inductances qui font ça?

475

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. ROBERT CHAÎNÉ :

480

Oui, Monsieur le Président, c'est les inductances, les batteries de condensateurs principalement.

LE PRÉSIDENT :

485

C'est ça.

M. MICHEL BELHUMEUR :

490

Est-ce que ces appareils-là sont contrôlés par des disjoncteurs ou protégés par des disjoncteurs à air comprimé, ceux de vieille technologie?

LE PRÉSIDENT :

495

Monsieur Duchesne.

M. DANY DUCHESNE :

500

Oui. Les inductances que nous avons sont manoeuvrées à l'aide de disjoncteurs à air comprimé et les batteries de condensateurs sont manoeuvrées à l'aide de disjoncteurs SF6.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Belhumeur.

505

M. MICHEL BELHUMEUR :

Je voudrais savoir si les nouveaux transformateurs qui vont être installés vont être constamment en service ou s'ils vont de temps en temps être mis hors service. C'est ma question.

510

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duchesne?

515

M. DANY DUCHESNE :

Je vais laisser monsieur Chaîné répondre à cette question.

520

M. ROBERT CHAÎNÉ :

Pour ce qui est du transformateur et de la ligne, ça va être continuellement en service. Une batterie de condensateur accompagne le projet qui, elle, va subir le même traitement de contrôle de tension. Ça fait qu'elle aura plus de chance d'être embarquée et débarquée.

525

Mais il ne faut pas oublier que quand il y a plusieurs batteries de condensateurs, on ne multiplie pas les manoeuvres nécessairement. C'est que ça nous permet une gamme de tension plus grande comme possibilité. Qui fait qu'on ne peut pas dire: «J'en mets une de plus, je multiplie par un facteur équivalent le nombre de manoeuvres.» Mais de toute façon, ça demeure des disjoncteurs tous SF6, qui sont d'un niveau de bruit beaucoup plus faible.

530

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Vous voyez que je laisse monsieur Belhumeur aller à plus que deux questions. Étant donné que je n'ai pas de nom inscrit, alors je vais laisser monsieur Belhumeur finir ses questions.

535

Mais avant de continuer, j'aimerais juste faire un rappel rapide. Les engagements pris ou proposés de déposer des documents de la part d'Hydro-Québec TransÉnergie comme de la part de représentants des ministères publics et organismes, j'imagine que vous avez donné les suites nécessaires à ça? Monsieur Poissant?

540

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

J'ai déposé ce matin le document de l'OMS sur le bruit.

545

LE PRÉSIDENT :

On les a vus, d'accord.

550 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Et la demande dans quelques jours.

LE PRÉSIDENT :

555

Très bien. Même chose pour Hydro-Québec TransÉnergie?

M. DANY DUCHESNE :

560

En ce qui concerne nos engagements, Monsieur le Président, donc nous avons déposé les capsules qui ont été présentées hier.

LE PRÉSIDENT :

565

Excellent.

M. DANY DUCHESNE :

570

Nous avons également déposé l'étude de SNC-Lavalin, l'entente de Hydro-Québec-UPA.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

575

M. DANY DUCHESNE :

Et nous avons également, si c'est pertinent de le dire tout de suite, vous aviez posé des questions hier sur le déboisement de la partie de 1972 de la ligne Chénier-Vignan...

580

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. DANY DUCHESNE :

585

... donc nous avons fait un travail ce matin là-dessus, nous avons des données pour vous. Est-ce que ce serait le temps de les dévoiler?

590 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

M. DANY DUCHESNE :

595 Donc, après le travail réalisé avec une petite équipe pour essayer de trouver la quantité qui serait approximative, on s'engage sur un chiffre approximatif, donc lors de la construction de la ligne Chénier-Vignan, donc entre le poste Chénier et le poste Outaouais, tel qu'était formulée la question hier, on parle d'un déboisement qui devait être approximativement de 390 hectares.

600 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien. Alors, Monsieur Belhumeur, allez-y avec les autres questions que vous avez.

M. MICHEL BELHUMEUR :

605 Oui. Donc, le rajout des nouveaux transformateurs, ça va solliciter davantage le réseau. Est-ce que ça va occasionner aussi une hausse des manoeuvres de disjonction pour ajuster la tension? Je parle surtout ici des anciens disjoncteurs à air comprimé.

610 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Duchesne.

M. DANY DUCHESNE :

615 Je vais laisser monsieur Chaîné répondre à cette question.

M. ROBERT CHAÎNÉ :

620 C'est comme on a mentionné tantôt, le transformateur et les deux lignes, ce n'est presque pas de manoeuvres. Puis il ne faut pas oublier aussi que le poste Chénier étant très gros, la nouvelle ligne, ça ne représente pas un fardeau accru, additionnel, gigantesque sur le poste. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut considérer un événement qui modifie la fonction du poste Chénier du tout.

625 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Belhumeur.

630 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Dans le passé, l'Hydro est venue prendre des mesures autour du poste et chez nous. Il semble que... bon, à chaque fois, ils ont toujours prétendu qu'il n'y en avait pas de bruit ou ils ont toujours sorti des chiffres qui ressemblent pas mal à ce qui a été montré hier.

635

Maintenant, dans le cas où j'ai soulevé la question de propagation du bruit vers une colline, j'ai soulevé la question de la topographie, le microclimat qui faisaient en sorte, on dirait qu'il y avait une amplification du bruit.

640

Je me demande, moi, si l'Hydro voudrait considérer ça dans l'étude de son projet, l'impact que ces nouvelles installations peuvent avoir, compte tenu de ce phénomène que, en fait, on dirait que l'Hydro veut ignorer, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

645

Ils vous ont dit hier, et vous l'avez entendu comme nous, que selon leur mesurage et calculs, il y aura une augmentation très légère, en bas d'un demi dB ou équivalent. Et le phénomène que vous appelez «amplification», ils ont dit: «Tout au plus, ça ne peut pas aller plus qu'un ajout comparatif à l'ajout supplémentaire, sans plus.» Ils écartent la possibilité que ça monte à 45, par exemple, là où vous êtes actuellement, où vous habitez actuellement.

650

C'est la réponse qu'on a entendue hier. Si vous avez besoin d'autres précisions à propos de ça, on va essayer de les chercher pour vous.

655 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Moi, je ne suis pas acousticien. Si je reviens à 5 h 37, hier, écoutez, hier, j'ai subi une secousse de type sismique et j'ai entendu aussi un bruit d'impact. La secousse venait du côté du poste Chénier et le bruit d'impact était réfléchi par la colline derrière chez nous. Mais c'est arrivé presque simultanément, parce que l'écran sonore qu'il y a derrière chez nous est tout près.

660

Est-ce qu'il y a quelqu'un à l'Hydro qui peut m'expliquer ce phénomène-là?

LE PRÉSIDENT :

665

La question a été abordée hier. On va encore une fois reprendre la question. Mais cette fois-ci, pour les fins de la première partie de l'audience, on va considérer ça comme une question répondue.

670

Alors allez-y, Monsieur Duchesne, reprendre l'information ou s'il y a des précisions supplémentaires de manière à satisfaire à la demande de monsieur Belhumeur. On vous écoute.

M. DANY DUCHESNE :

675 Monsieur le Président, je n'ai pas beaucoup d'information supplémentaire suite à la discussion qu'on a eue sur ce sujet hier.

Au niveau des secousses sismiques, je pense que ça doit être engendré par la manoeuvre d'un disjoncteur, si je comprends bien. Secousse sismique, il faudrait voir comment
680 on qualifie une secousse sismique. Je ne crois pas que nos disjoncteurs provoquent des secousses sismiques. En tout cas, j'ose espérer.

Donc, je n'ai pas beaucoup d'éléments supplémentaires à vous fournir à ce sujet, à moins que...

685

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et le phénomène que monsieur Belhumeur décrit, le reflet, la résonance du bruit, tenant compte de la configuration physique où il habite, y a-t-il d'autre chose à ajouter à
690 propos de ça ou en termes de possibilité d'atténuation possible, etc.?

M. DANY DUCHESNE :

Non, je ne crois pas qu'il y ait d'autre chose à ajouter. Hier, ce qu'on a démontré ou qu'on
695 a discuté avec nos spécialistes, c'est que le phénomène d'atténuation, étant donné que la résidence de monsieur Belhumeur est à une certaine hauteur, pouvait être moindre que ceux qui sont près du sol. Mais encore là, vous avez bien résumé un peu notre position sur les valeurs maximales. Donc, je ne peux pas aller plus loin dans ce sens, Monsieur le Président.

700 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

Monsieur le Président, Santé publique...

LE PRÉSIDENT :

705

Allez-y, oui, Monsieur Poissant.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

710 ... il me semble que je pourrais expliquer un peu. Je vois qu'il y a beaucoup de confusion autour du concept de dBA. Est-ce que je peux parler un peu pour expliquer...

LE PRÉSIDENT :

715 Si c'est nécessaire à la compréhension, allez-y.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

720 Dire qu'il y a 30 dBA ou 40 dBA ou 50 dBA, sans donner de temps...

LE PRÉSIDENT :

725 On a couvert ça hier, Monsieur Poissant. On sait que c'est des moyennes. Les impacts, c'est autre chose. Ce n'est pas la même chose.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

730 C'est ça. Alors, c'est un peu comme si je vous disais que la température du Québec est de 5° Celsius à l'année. Ce n'est pas utile.

LE PRÉSIDENT :

Non. On a compris ça.

735 **M. LOUIS-MARIE POISSANT :**

740 Ce qui est utile et ce qui devrait être mesuré, ce sont l'équivalent des épisodes de chaleur accablante, donc l'équivalent de large dépassement mais instantané. Mais ça, c'est évident que c'est masqué par l'intégral. Le dBA, c'est plus intégral. Donc, c'est sûr que les pics sont masqués par l'intégral.

LE PRÉSIDENT :

745 On a compris ça hier, ça va.

Monsieur Belhumeur, nous vous écoutons.

M. MICHEL BELHUMEUR :

750 J'ai parlé, là, mais je n'ai pas utilisé le bon terme. Sismique, ça aurait été transmis par le sol et la vibration me serait parvenue plus vite que le bruit. Il s'agit bien d'une onde de choc transmise dans l'air. Je voulais faire cette précision-là. Ce n'est pas du sismique là. J'ai déjà vécu un tremblement de terre, puis j'ai entendu le bruit, je sais ce que c'est.

755 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Allez-y. D'autres questions?

760 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Oui.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

765 Monsieur le Président, j'aurais peut-être...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lafond, allez-y.

770

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

J'aimerais aller voir un peu du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

775

Qu'est-ce que vous en pensez, au niveau du ministère, relativement au niveau acoustique l'évaluation qui en est faite, notamment ce qui a été mentionné dans le DB4.1 que vous avez transmis?

780 **LE PRÉSIDENT :**

À propos de la note 98.

M. DENIS TALBOT :

785

Vous parlez de l'avis de monsieur Dessureault, le dernier avis?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

790

C'est en plein ça.

M. DENIS TALBOT :

Dans lequel il faisait référence à la note d'instruction modifiée?

795

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Voilà.

M. DENIS TALBOT :

800

Où il y avait des pénalités qui étaient demandées maintenant concernant les bruits d'impact et certaines tonalités.

805

Effectivement, compte tenu, bon, on sait que pour le poste existant, cette nouvelle note d'instruction là ne s'appliquait pas compte tenu sa date de construction.

810

Maintenant, étant donné qu'il y a des nouveaux équipements qui sont mis en place, il reste une certaine incertitude quant à l'effet réel si on applique ces facteurs de correction là. Donc, ce serait probablement dans notre intention de demander au promoteur d'aller faire une vérification, un suivi, en fait, pour vérifier si les simulations, en accordant peut-être certaines pénalités, demeuraient à l'intérieur des critères retenus par la note d'instruction.

815

Ceci dit, Mario Dessureault dans sa note pense bien que, oui, on demeurait quand même à l'intérieur des critères, mais ça resterait à vérifier.

LE PRÉSIDENT :

Ça resterait à vérifier.

820

M. DENIS TALBOT :

Par un suivi.

LE PRÉSIDENT :

825

D'accord. Et advenant le cas où il y a dépassement, il y aura le mécanisme d'amende.

M. DENIS TALBOT :

830

Ce n'est pas nécessairement... bien, là, il faudrait voir les dépassements. Il y a des mesures qui peuvent toujours être proposées. Mais dans un premier temps, c'est ça, il faudrait faire un état de la situation et voir quelles mesures pourraient être appliquées pour respecter les critères. Les critères sont les mêmes au départ, 40, 45, mais avec le facteur de correction, ça peut amener certaines différences. Je ne pense pas que non, mais...

835

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

840 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Monsieur Talbot, ce suivi, est-ce qu'il serait applicable finalement aussi au rang de Lafrenière ou si ce serait strictement à 20 mètres, 30 mètres ou 40 mètres?

845 **M. DENIS TALBOT :**

Ah! bien, là, un programme de suivi, tant qu'à en proposer un, on pourrait en faire un qui serait applicable à une plus grande distance pour avoir vraiment un portrait complet de la situation.

850 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Et ce suivi serait d'une durée de?

M. DENIS TALBOT :

855

Ça resterait à déterminer. Il faudrait voir avec notre expert. Mais je pense que ce n'est pas quelque chose qui est très compliqué à réaliser. Une fois que les nouveaux équipements sont en place, on pourrait proposer un programme de suivi.

860 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Talbot.

LE PRÉSIDENT :

865

Juste pour continuer, il y a un mécanisme de plaintes quand il y a des citoyens comme monsieur Belhumeur qui subissent des inconvénients qu'ils considèrent inacceptables. Est-ce que les plaintes s'adressent à vous?

870 **M. DENIS TALBOT :**

Les plaintes s'adressent à la Direction régionale concernée.

LE PRÉSIDENT :

875

D'accord.

M. DENIS TALBOT :

880

On avait quelqu'un hier qui était ici présent avec nous...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

885

M. DENIS TALBOT :

... qui aurait pu élaborer davantage. La direction régionale a eu, effectivement, certaines plaintes. D'après les informations qu'on a eues, il y a des plaintes qui ont été reçues entre 1976 et 1981 concernant le bruit.

890

Hydro-Québec a alors modifié le transformateur sur place en 83. Ce sont des informations qui viennent de la Direction régionale. Et depuis ce temps, aucune plainte n'a été transmise à la Direction régionale.

895

LE PRÉSIDENT :

Depuis 83.

900

M. DENIS TALBOT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

905

D'accord.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

910

Monsieur Duchesne, au niveau de Hydro-Québec, vous devez recevoir des plaintes, je présume, du rang de Lafrenière. Comment traitez-vous ces plaintes-là?

M. DANY DUCHESNE :

915

À ma connaissance et à la lecture des documents, les plaintes qui provenaient, là, du poste Chénier au niveau du bruit ont été acheminées, peut-être pas directement à Hydro-Québec, il y en avait peut-être certaines qui étaient acheminées à Hydro-Québec ou en copie conforme, mais ce sont les mêmes plaintes que monsieur Talbot parle durant la même période.

920

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Donc, depuis 83, il n'y a eu aucune plainte qui vous a été acheminée chez vous, même en copie conforme.

925 **M. DANY DUCHESNE :**

À ma connaissance, après 83, je pense qu'il y en a une qui a peut-être été acheminée par monsieur Belhumeur. Il faudrait peut-être vérifier là.

930 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

935 **M. DANY DUCHESNE :**

Mais il me semble en avoir vu une dans les années 90, mais il faudrait peut-être vérifier avec... Mais c'est la seule, ça serait la seule.

940 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Est-ce que vous pourriez vérifier, s'il vous plaît?

M. DANY DUCHESNE :

945 Oui. Je ne sais pas si on pourrait demander à monsieur Belhumeur. La plainte, si je me souviens bien, venait peut-être de monsieur Belhumeur. Donc, il pourrait tout de suite nous le confirmer.

LE PRÉSIDENT :

950

Alors, on va faire ça tout de suite. Monsieur Belhumeur, avez-vous envoyé des plaintes...

M. MICHEL BELHUMEUR :

955

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... depuis 83? Et si oui, combien et à qui?

960

M. MICHEL BELHUMEUR :

Je me suis chargé de véhiculer les plaintes de tous mes voisins, là, du rang Saint-Joachim, Saint-Étienne et Lafrenière. Il y a moi, mais il y en a autant venant des autres aussi.

965

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

970 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

La date de 76, là, le «6», il n'est pas comme il faut. C'est 79.

LE PRÉSIDENT :

975

Oui.

M. MICHEL BELHUMEUR :

980

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Depuis 83, vous en avez envoyé combien?

985

M. MICHEL BELHUMEUR :

Alors, suite à l'explosion du groupe situé dans le plan, là, T6, groupe de transformateurs T6, suite à l'explosion, le poste est tombé dans le silence, là, de 83 à 88, à peu près cinq ans. Là, il n'y avait plus rien qui se passait. Pendant ce temps-là, j'ai vu qu'ils acheminaient des transfos, ils en sortaient.

990

LE PRÉSIDENT :

995

Non, j'aimerais...

M. MICHEL BELHUMEUR :

Non, mais je voulais expliquer, là...

1000

LE PRÉSIDENT :

Non. Je veux juste savoir combien de plaintes avez-vous envoyées en votre nom ou en votre nom et vos voisins entre 83 et maintenant. C'est juste ça qu'on veut savoir.

1005

M. MICHEL BELHUMEUR :

J'en ai envoyé une concernant un bruit d'impact.

1010

LE PRÉSIDENT :

À Hydro-Québec ou à la Direction régionale?

1015

M. MICHEL BELHUMEUR :

J'ai fait affaires directement avec l'Hydro-Québec.

1020

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1025

M. MICHEL BELHUMEUR :

Puis c'est dans les années 90.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, très bien. Alors, on va reprendre avec vos questions maintenant qui vous restent.

1030

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Monsieur le Président...

1035

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1040

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

... monsieur Talbot, je pense, aurait quelque chose à ajouter.

1045

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, Monsieur Talbot.

1050

M. DENIS TALBOT :

Oui. C'est simplement une précision pour être clair par rapport à ce que je disais tantôt. Pour un programme de suivi qui tiendrait compte de la nouvelle note d'instruction, je reviens au fait qu'on parle de nouveaux équipements qui sont installés après 2006.

LE PRÉSIDENT :

1055 Oui.

M. DENIS TALBOT :

1060 Donc, il faudrait trouver un moyen de distinguer ce qui est produit avant de ce qui est produit par les nouveaux équipements.

LE PRÉSIDENT :

1065 Et à ce propos, vous avez entendu, évidemment, monsieur Duchesne hier. On a dit qu'il y a certains éléments de modification qui ne sont pas assujettis à l'article 22, donc, techniquement parlant en dehors du cadre de ces délibérations que nous avons aujourd'hui.

1070 Est-ce que le MDDEP partage la même caractérisation des choses que Hydro-Québec TransÉnergie à ce niveau?

M. DENIS TALBOT :

1075 Effectivement, si des travaux sont faits à l'intérieur du poste, ça peut être plus problématique. Mais on considère que c'est quand même... ça nous a été présenté dans l'étude d'impact, puis je pense que probablement le promoteur serait disposé à faire un suivi. Ça serait dans l'intérêt de tout le monde là. Il faudrait qu'on discute de cet aspect.

LE PRÉSIDENT :

1080 Donc, le partage de Hydro-Québec TransÉnergie entre les éléments assujettis à l'article 22 dans le cadre du nouveau projet et les éléments qui ne le sont pas, ce qui fait la différence entre 158 M\$ versus 200 X millions, cette caractérisation, il n'y a pas de problème apparent avec ça selon le MDDEP?

1085 **M. DENIS TALBOT :**

1090 Bien, disons que si ces éléments-là du projet effectivement ne nécessitent pas une autorisation particulière, par contre, je pense qu'on pourrait peut-être discuter avec Hydro pour tenter d'obtenir un suivi de quand même l'effet de ces nouveaux équipements-là.

LE PRÉSIDENT :

Même pour les éléments qui ne sont pas strictement assujettis à l'article...

1095 **M. DENIS TALBOT :**

Il faudrait discuter avec le promoteur de cette question.

1100 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci.

Alors, Monsieur Belhumeur, excusez-nous, allez-y.

1105 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Est-ce que l'agrandissement d'un usage nécessite pas de rendre conforme l'ensemble de l'usage? C'est un principe, là, en urbanisme généralement accepté.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

Vous adressez cette question à qui? Au ministère ou...

1115 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Oui, au ministère.

LE PRÉSIDENT :

1120 D'accord. Alors, Monsieur Talbot?

M. DENIS TALBOT :

1125 Bien, tout dépend du type d'agrandissement. Si ça rentre dans des seuils d'assujettissement, dans ces cas-là, oui, l'ensemble devient assujetti, mais il y a des seuils d'assujettissement. Il y a des règles qui régissent tout ça. Il n'y a pas de cas, il n'y a pas de norme...

1130 **LE PRÉSIDENT :**

Des seuils d'assujettissement que la loi et la réglementation prévoient.

M. DENIS TALBOT :

1135 C'est ça, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Lafond?

1140

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et dans le cas présent, ça ne pose pas problème d'après ce que je comprends de votre réponse.

1145

M. DENIS TALBOT :

Par expérience, Hydro-Québec a déjà fait des réaménagements à l'intérieur de ses postes, puis ce n'était pas assujéti à la procédure.

1150

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Monsieur Talbot.

1155

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Belhumeur, allez-y avec d'autres questions.

M. MICHEL BELHUMEUR :

1160

Oui. Est-ce qu'on peut considérer l'opération des disjoncteurs à air comprimé comme une source ou une forme de pollution sonore?

LE PRÉSIDENT :

1165

Monsieur Talbot?

M. DENIS TALBOT :

1170

Répétez-moi la question s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

1175

Est-ce que les opérations des disjoncteurs à l'air comprimé pourraient être considérées comme une forme de pollution sonore?

M. DENIS TALBOT :

1180 Bien, si c'est des disjoncteurs à l'air comprimé qui sont dans un poste existant
actuellement, puis si ça respecte les critères de l'ancienne note d'instruction, il n'y a pas de
problème.

LE PRÉSIDENT :

1185 D'accord. Allez-y.

M. MICHEL BELHUMEUR :

1190 Est-ce qu'il existe un droit acquis à polluer? Est-ce que ça existe ce principe-là, un droit
acquis à polluer?

LE PRÉSIDENT :

1195 Monsieur Talbot, vous avez entendu la question?

M. DENIS TALBOT :

1200 Oui. Encore une fois, la note d'instruction demandait des seuils de... on parle de seuils de
40, 45 dB. Les mesures qui ont été faites dans les équipements existants du poste nous montrent
que ces critères-là sont respectés auprès des résidences les plus rapprochées.

1205 C'est certain qu'après ça, si la note d'instruction est modifiée pour les nouveaux
équipements, il y aura des normes peut-être plus sévères, mais qui s'appliqueront évidemment
aux nouveaux équipements. C'est difficile de retourner en arrière, là, parce que des postes, il y
en a partout probablement conformes puis, dans certains cas, pas conformes, mais ce n'est pas
l'esprit de la loi ou du règlement.

LE PRÉSIDENT :

1210 D'accord. Monsieur Belhumeur, allez-y.

M. MICHEL BELHUMEUR :

1215 Je suis d'accord avec ce qu'il vient de dire là. Il y a eu une atténuation du bruit depuis le
remplacement des équipements. Moi, je voulais parler des bruits d'impact. Alors, je
recommence mes questions, là, c'est au sujet des bruits d'impact.

LE PRÉSIDENT :

1220 Non, mais la réponse a été que le bruit d'impact concernant des équipements passés, régis par des normes de l'époque de leur construction, n'est pas considéré comme pollution.

M. MICHEL BELHUMEUR :

1225 Ce n'est pas ça que...

LE PRÉSIDENT :

1230 C'est ça la réponse.

M. MICHEL BELHUMEUR :

La réponse qu'il m'a donnée, c'est concernant les bruits de basse fréquence de 45 dB.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on reprend la question.

M. MICHEL BELHUMEUR :

1240 Moi, je ne voulais pas parler de ça. Ça, c'est...

LE PRÉSIDENT :

1245 J'ai compris, Monsieur Belhumeur. La question des bruits d'impact particulièrement reliés aux disjoncteurs opérés à l'air comprimé.

M. MICHEL BELHUMEUR :

1250 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1255 Alors, votre...

M. DENIS TALBOT :

1260 Alors, l'ancienne note d'instruction ne tenait pas compte de pénalités qui étaient attribuées à des bruits d'impact.

LE PRÉSIDENT :

Voilà! Alors, ils sont régis par une ancienne norme. Ils ne sont pas réputés contraires au règlement actuellement.

1265

M. MICHEL BELHUMEUR :

Donc, je peux en conclure que je dois continuer à vivre avec ça.

1270

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire, c'est là où on va vous entendre effectivement et la Commission s'intéresse énormément à ce que vous aurez à proposer à la deuxième partie. Et on va tenir compte évidemment de toute l'information, l'idée étant: on cherche tous à assurer le meilleur voisinage possible entre des entreprises d'intérêt public comme Hydro-Québec TransÉnergie et les intérêts légitimes des citoyens. C'est clair. Alors, on va vous écouter très attentivement.

1275

M. MICHEL BELHUMEUR :

Oui. Est-ce que je pourrais préciser, là? On a dit que mes plaintes ou les plaintes avaient cessé en 83. J'ai expliqué l'explosion, puis je ne vous ai pas dit aussi que l'Hydro avait promis de remplacer les transformateurs existants par des transformateurs moins bruyants, parce qu'ils avaient décelé, là, la source du problème, ça venait de ces transfos-là en position T6 et T5.

1280

Puis c'est ce qu'il s'est produit, là, entre 83 puis 88. Ils ont changé les transfos. Et puis après ça, cette sorte de bruit-là de basse fréquence, c'est tombé à un niveau plus acceptable. Je ne dis pas que c'est joyeux, là, comme bruit, mais disons que c'est plus tolérable.

1285

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1290

M. DANY DUCHESNE :

Monsieur le Président...

1295

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duchesne, allez-y.

1300

M. DANY DUCHESNE :

Excusez-moi de vous interrompre, mais j'attendais l'occasion de pouvoir intervenir. Nous avons fait un petit travail. On a parlé beaucoup de chronologie des plaintes...

1305

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1310

M. DANY DUCHESNE :

... d'année fin 70 jusqu'à 83. Et nous avons fait un petit travail qui démontre le bruit, le bruit au niveau de la puissance globale dégagée par le transformateur, au niveau de la chronologie jusqu'en 2010 où aura lieu la mise en service de notre transformateur. Et c'est très intéressant versus ce qu'on vient de dire. Est-ce qu'on pourrait présenter cette petite figure-là et vous l'expliquer?

1315

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Oui, oui, allez-y, allez-y.

1320

M. DANY DUCHESNE :

D'accord.

1325

LE PRÉSIDENT :

C'est pertinent à la question.

1330

M. DANY DUCHESNE :

Donc, comme je viens de l'expliquer, on a fait un travail et c'est un tableau qui démontre la puissance acoustique globale du poste Chénier. C'est un petit peu technique là, les dBA ne veulent pas tout à fait dire la même chose; en tout cas, les spécialistes pourront nous clarifier ça, mais ce n'est pas le but de l'intervention.

1335

Le but de l'intervention, c'est donc, vous voyez ici l'année 1979. Donc, l'année 1979, en haut, ça correspond à la mise en service des deux inductances. La vie du poste a commencé en 79. Nouveau poste, première mise en service, les deux inductances.

1340

Donc, on avait à ce moment-là un niveau de bruit 1979 qu'on considère le bruit référence. Ce que ça veut dire, à ce moment-là, on met zéro. C'est un chiffre en décibels. Le bruit engendré par le poste était X dBA. Donc, c'est notre référence zéro, l'année du début de la

1345 vie du poste.

Par la suite, en 81, vous voyez une augmentation de 4.1 décibels. Cette augmentation-là de 4.1 décibels, elle est directement proportionnelle à l'augmentation que les résidents vont vivre aux résidences les plus près ou bien à la résidence de monsieur Belhumeur. C'est le même 4.1, il n'y a pas d'atténuation.

1350 Donc, en 1981, qu'est-ce qu'il est arrivé? Si on regarde le tableau en haut, on a eu l'ajout des transformateurs. Donc, la première étape était les inductances. En 81, c'est l'ajout des transformateurs, donc, ajout d'équipements supplémentaires. On se retrouve avec la XL4, XL3, le T6 et le T5. Donc, bien évident, on monte un peu le bruit de 4.1. C'est la période, entre 79, 1355 81, 83, où on a eu des plaintes et où correspond un peu ce que monsieur Belhumeur disait en termes de bruit.

On arrive à l'année 1983, en avril 1983, retrait du transformateur numéro 5 suite à un incendie. On en a parlé également hier, il est arrivé un incendie, donc retrait du transformateur. 1360 Un équipement de moins, on se retrouve avec trois équipements, les deux inductances et seulement un transformateur. On redescend le niveau de bruit à 1.9 supérieur à l'année 79.

1365 On continue. 1983, on ajoute le T4 pour remplacer le transformateur T5 qui avait été incendié. Donc, on rajoute un transformateur et là, fait intéressant, c'est un peu ça qu'on vit aujourd'hui, les équipements ont évolué et les équipements, de plus en plus, sont moins bruyants qu'ils l'étaient dans les années 70. Donc, ajout du transformateur T4 en juin 83 avec pratiquement pas de changement. On reste à 1.9, parce que le transformateur était moins bruyant que le T5 qui avait été incendié. On se suit?

1370 On continue. 1983, au mois de novembre, donc, on vient réinstaller à la position 5 un transformateur et on retire le T6. Donc, là, on arrive avec une nouvelle génération de transformateurs également. Donc, le transformateur à la position 5 est beaucoup moins bruyant que celui qui est à la position 4. Donc, amélioration du bilan acoustique, on passe à -2,5.

1375 Donc, ce qu'il faut retenir, c'est qu'en novembre 83, suite aux manipulations de remplacement du transformateur, tel que monsieur Belhumeur l'a décrit, on a mis des équipements qui étaient plus récents. Et versus 1979, l'année de 1983, on avait un impact net de 2.5 décibels pour tout le monde. Donc, indépendamment où il est situé sur le territoire, s'il avait 1380 35, bien, il est rendu à 32.5. C'est un gain net.

Donc, c'est à partir de 83, tel que monsieur Belhumeur l'a dit, où les plaintes ont été pratiquement inexistantes, en tout cas à ma connaissance. Et vous voyez que le bilan continue. Donc, nous poursuivons. Est-ce que ça va, Monsieur le Président?

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. DANY DUCHESNE :

1390 Parfait! On continue en 1984. Donc, 1984, ajout d'un autre transformateur, le T6. On passe de -2.5 à -2.4. On se dégrade un petit peu, parce qu'on ajoute un équipement supplémentaire, mais l'équipement d'une nouvelle technologie, moins bruyant, ça donne 0.1 décibel de puissance acoustique différent.

1395 On poursuit. 1990, remplacement de l'inductance XL3 par une nouvelle inductance qui est une inductance d'une nouvelle génération à bruit plus réduit. Donc, encore là, on fait un gain. En 1990, on est à 4.9 décibels de plus bas que l'année de référence de 79.

1400 Et notre simulation, l'étude que nous avons déposée de SNC-Lavalin, nous dit qu'en 2010, c'est-à-dire l'année de mise en service du T3 que nous allons rajouter, en 2010, on passera de -4.9 à -4.4.

LE PRÉSIDENT :

1405 D'accord.

M. DANY DUCHESNE :

1410 Donc, on ajoute un équipement supplémentaire, ça fait plus de bruit. Ce qu'il faut retenir par cette présentation, je crois que vous l'avez tous très bien vu, c'est que la période de 79 à 83 a été une période qui générerait un certain bruit, on peut voir sur le graphique. À partir de 83, le bruit a diminué...

LE PRÉSIDENT :

1415 La tendance est à la baisse.

M. DANY DUCHESNE :

1420 La tendance est à la baisse. Et même avec notre scénario de T3, on se retrouvera à 4.4 en bas de 79 et à 4.4 plus 4.1, c'est-à-dire 8.5 décibels de gain net par rapport aux années problématiques 81-83.

LE PRÉSIDENT :

1425 Vous avez déposé ça évidemment pour nous?

M. DANY DUCHESNE :

1430 Tout à fait, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1435 Et pour permettre une meilleure compréhension au contexte, on sait très bien que le
décibel, c'est une échelle logarithmique. Alors, une baisse par rapport à la valeur de référence de
4 décibels ou 4.9 décibels, ça correspond à peu près à une baisse de quel pourcentage par
rapport à l'intensité sonore? Peut-être...

M. DANY DUCHESNE :

1440 Tout à fait, Monsieur le Président. Je vais inviter mon spécialiste pour parler de ces
choses-là.

LE PRÉSIDENT :

1445 Monsieur Gosselin, on vous écoute.

M. DANY DUCHESNE :

1450 Monsieur Gosselin.

M. BLAISE GOSSELIN :

1455 Bonjour. Une baisse de 4 décibels... en fait, on va arrondir. À chaque 3 décibels, on
diminue le bruit de moitié ou on double en termes d'énergie acoustique. Donc, si j'ai une source
de bruit qui fait, par exemple, 40 décibels, que j'en mets une deuxième à côté identique, je vais
avoir 43 décibels. Donc, si on parle de 4 décibels, c'est un peu plus que la moitié du bruit.

LE PRÉSIDENT :

1460 C'est de réduire l'énergie sonore de plus de la moitié...

M. BLAISE GOSSELIN :

1465 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1470 ... par rapport au niveau de référence.

M. BLAISE GOSSELIN :

C'est ça.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, très bien, merci beaucoup.

Monsieur Lafond?

1480

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui. C'est peut-être vous qui allez répondre. Si je prends l'année de référence qui est l'année 79, donc avant la mise en exploitation du poste, le niveau de bruit ambiant à l'époque était de combien de décibels? Je veux dire, est-ce que c'était 30 décibels, 40 décibels, 50 décibels?

1485

M. BLAISE GOSSELIN :

Le bruit ambiant avant la construction du poste?

1490

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Voilà!

1495

M. BLAISE GOSSELIN :

Je n'ai pas cette information-là malheureusement, là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1500

Parce que ça aurait été intéressant parce que, là, on part avec l'année 79 à zéro, mais si on part, je ne sais pas, moi, à 60, puis on augmente à 64, puis ensuite on diminue, c'est intéressant. Mais si on part à, je ne sais pas, moi, 20, puis on augmente à 40 ou à 50, bien, ce n'est pas la même chose.

1505

M. MICHEL BELHUMEUR :

Oui, maintenant.

1510

M. BLAISE GOSSELIN :

Oui. Bien, en fait, il y a deux choses, là. Ici, ces chiffres-là, ce sont des données de puissance acoustique. Ça, c'est de l'énergie acoustique de l'ensemble des équipements du poste là. On ne compare pas vraiment ça au niveau de bruit ambiant, là, autour du poste.

1515

Ce qu'on a mesuré, nous, ou ce que SNC-Lavalin a mesuré quand ils sont allés sur le site, les niveaux de bruit ambiant étaient autour de 40 décibels. Maintenant, en 79, on n'a pas cette information-là.

1520

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

1525

Merci. Monsieur Belhumeur, allez-y. Vous avez d'autres questions?

M. MICHEL BELHUMEUR :

1530

Bien, je trouve ça intéressant là. Ça correspond, le graphique qu'il y a là, exactement au moment où on a arrêté de faire des...

LE PRÉSIDENT :

1535

De vous plaindre, mais oui. Alors, au moins, vous êtes d'accord sur quelque chose. Je m'en réjouis.

M. MICHEL BELHUMEUR :

1540

Non, non, je suis d'accord avec ça, je trouve ça intéressant.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1545

M. MICHEL BELHUMEUR :

Puis j'aimerais ça avoir une copie de...

1550

LE PRÉSIDENT :

Ça serait disponible dans les centres de documentation et le site du BAPE. Alors, vous allez avoir accès à ça certainement. D'autres questions?

1555 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Oui. Je voulais savoir si le nouveau type de transformateur qui va être installé, là, pour la ligne de Chénier-Outaouais, ça va être à peu près ce qui se fait de plus silencieux sur le marché.

1560 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Duchesne?

1565 **M. DANY DUCHESNE :**

Oui, ça correspond aux nouvelles exigences d'acquisition des transformateurs, donc des transformateurs, comme vous pouvez le constater, qui ont pratiquement peu d'impact, donc 0.1 décibel.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1575 **M. DANY DUCHESNE :**

Ce sont des transformateurs qui sont très, très peu bruyants.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

D'autres questions, Monsieur Belhumeur?

1585 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Oui. Je voulais juste commenter sur la plainte que j'ai faite en 90. Donc, ça, cette plainte-là, ça concernait le bruit d'impact.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1595 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Et disons que surtout sur quoi je me plains aujourd'hui, c'est le nombre, puis l'intensité, la force de ces bruits-là.

LE PRÉSIDENT :

On a compris.

1600 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Maintenant, je voulais savoir, est-ce que des transfos peuvent être enclos? Je sais que, à Montréal, il y a des postes, là, où les transfos sont dans des enceintes fermée.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1610 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Moi, je veux savoir si dans le cas de 315, puis dans le cas de 735, ça peut être enclos.

LE PRÉSIDENT :

1615 Monsieur Duchesne?

M. DANY DUCHESNE :

1620 Oui, c'est possible. Il y a des transformateurs 735 kV ou 315 kV qui sont sous enceinte acoustique. C'est le terme que nous utilisons. Et la raison pour laquelle ils se retrouvent dans une telle installation, c'est que nous ne sommes pas capable de respecter le 40 dBA aux résidences environnantes.

LE PRÉSIDENT :

1625 Et vous estimez que ce n'est pas le cas actuellement.

M. DANY DUCHESNE :

1630 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1635 D'accord.

M. DANY DUCHESNE :

Donc, étant donné que nos chiffres nous démontrent que ce n'est pas le cas...

1640

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas dépassement en ce qui concerne...

1645

M. DANY DUCHESNE :

... et ce n'est pas prévu.

LE PRÉSIDENT :

1650

D'accord. D'autres questions, Monsieur Belhumeur?

M. MICHEL BELHUMEUR :

1655

Ah! Je peux continuer. Vous mentionnez dans votre projet que ce projet-là Chénier-Outaouais, c'est celui qui est le plus socialement acceptable là. Compte tenu de ce qu'on a dit au sujet du poste Chénier, est-ce que vous maintenez cette position-là, que c'est toujours le plus socialement acceptable?

LE PRÉSIDENT :

1660

Avez-vous d'autre chose à ajouter à ce propos, Monsieur Duchesne? Allez-y.

M. DANY DUCHESNE :

1665

C'est peut-être une question qui est large. Je vais me contenter de dire que l'analyse de l'acceptabilité sociale d'un projet ne s'établit pas en regardant une seule composante. C'est-à-dire peut-être dans ce cas-ci, on peut comprendre la compréhension de monsieur Belhumeur. On la comprend, on la partage. Mais nous, quand on dit que c'est un projet qui a la plus forte acceptabilité sociale, c'est après en avoir analysé plusieurs composantes.

1670

Et dans le cas que nous traitons actuellement, le fait que la ligne, la future ligne que nous proposons se retrouve à part entière, à 100 % du tracé, dans une servitude, Hydro-Québec nous a démontré, après l'expérience des audiences Grand-Brûlé-Vignan, que c'est définitivement une clef de succès au niveau de l'acceptabilité sociale.

1675

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, ils maintiennent leur caractérisation de projet. Allez-y, d'autres questions?

1680

M. MICHEL BELHUMEUR :

1685 Moi, je voudrais savoir si, du point de vue de la sécurité du réseau, si la variante ouest ne serait pas plus sécuritaire par rapport, par exemple, à des événements climatologiques ou des événements de type terroriste.

LE PRÉSIDENT :

1690 Allez-y. Quand même, vous vous êtes réputés experts en matière des responsabilités dont vous avez la charge, mais allez-y, répondez à la question si vous avez une réponse.

M. DANY DUCHESNE :

1695 D'accord, Monsieur le Président. Donc, ça mérite peut-être une petite introduction. Il faut bien comprendre que notre projet, l'objectif principal de notre projet, ce n'était pas de sécuriser le réseau de l'Outaouais, c'était de permettre l'exploitation de la capacité ferme de l'interconnexion.

LE PRÉSIDENT :

1700 Oui.

M. DANY DUCHESNE :

1705 C'est l'objectif principal. Indirectement, bien sûr, nous sommes heureux de profiter des avantages de sécurisation de réseau. Mais à la question de monsieur Belhumeur, pour nous, un tronçon robuste à 45 millimètres, 105 kilomètres/heure de vent, accolé au tronçon Chénier-Vignan, en termes de sécurisation pour la région de l'Outaouais, c'est amplement satisfaisant pour Hydro-Québec.

1710 **LE PRÉSIDENT :**

 D'accord. Monsieur Belhumeur, d'autres questions?

M. MICHEL BELHUMEUR :

1715 Est-ce que le fait de juxtaposer comme ça deux lignes très proches l'une de l'autre, ça ne les rend pas, une part rapport à l'autre, là, plus vulnérables...

LE PRÉSIDENT :

1720 D'accord.

M. MICHEL BELHUMEUR :

1725 ... à des événements de type terroriste ou des événements climatologiques comme le verglas?

LE PRÉSIDENT :

1730 Monsieur Duchesne?

M. DANY DUCHESNE :

1735 Donc, la nouvelle ligne que nous proposons est définitivement plus robuste que la ligne actuelle. Donc, on parle environ de 35 mm pour la ligne actuelle Chénier-Vignan et 45 mm pour la nouvelle ligne.

1740 Nous, nous avons aucune inquiétude de ce côté-là. Donc, il est clair que, en haut de 35 mm, il pourrait y avoir des problématiques sur la ligne la plus vieille, la ligne existante, qui pourrait s'effondrer. Mais lorsqu'une ligne s'effondre, ça s'effondre en série, donc dans le même axe que la ligne. Donc, on n'a pas de crainte que le pylône qui s'effondrerait pourrait...

LE PRÉSIDENT :

1745 Latéralement.

M. DANY DUCHESNE :

1750 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1755 D'accord.

M. DANY DUCHESNE :

1760 Donc, la ligne est construite pour 35 et l'autre, 45 et elles vont résister à ces niveaux.

LE PRÉSIDENT :

1760 D'accord. Et les implications de la question de monsieur Belhumeur concentrant des lignes dans le même espace, est-ce que ça ne représenterait pas une occasion de doubler les dommages, pour ainsi dire, en cas de malfaisance quelconque?

1765 **M. DANY DUCHESNE :**

C'est un des objectifs d'Hydro-Québec, Monsieur le Président, d'essayer de maximiser l'utilisation des servitudes. On comprend très bien que, au niveau social, c'est difficile à accepter l'implantation d'un nouveau corridor dans un milieu. Donc, vous pouvez remarquer, à la
1770 superficie du Québec, il y a plusieurs endroits qu'il y a plusieurs lignes en parallèle afin de minimiser les impacts.

LE PRÉSIDENT :

1775 Oui.

M. DANY DUCHESNE :

Donc, c'est même un de nos objectifs de les regrouper. Et au niveau des attentats
1780 terroristes, je peux vous dire que, normalement, ces gens-là sont bien informés. Donc, que la ligne soit regroupée ou pas regroupée, ils font leurs interventions aux bonnes places.

LE PRÉSIDENT :

1785 D'accord. Monsieur Belhumeur, allez-y. Vous avez d'autres questions?

M. MICHEL BELHUMEUR :

Oui. Dans le poste Chénier, il y a une antenne, là, de transmission au bout de laquelle il
1790 y a un clignotant stroboscopique.

LE PRÉSIDENT :

1795 Oui.

M. MICHEL BELHUMEUR :

Il est arrivé dans le passé que ce clignotant-là, qu'il fonctionne en mode jour ou en mode
1800 nuit, fasse défaut et continue de fonctionner en mode jour. C'est arrivé une fois, j'étais en vacances, ça faisait une semaine que ça faisait défaut, puis des voisins m'ont appelé pour se plaindre de ça. Et puis, bon, ça m'a pris une autre semaine avant de trouver le bon numéro de téléphone à l'Hydro. Puis dès que j'ai pu rejoindre la bonne personne, ça s'est réglé en dedans de deux, trois jours.

1805 Moi, j'aimerais ça savoir s'il n'y aurait pas un téléphone, un numéro de téléphone où on pourrait appeler à l'Hydro facilement, vu qu'on est voisin du poste.

LE PRÉSIDENT :

1810 D'accord. Est-ce que les points de contact sont disponibles aux citoyens pour pouvoir vous contacter rapidement et vous assurer que ça soit disponible, les coordonnées?

M. DANY DUCHESNE :

1815 Nous avons un représentant du territoire, Monsieur le Président, ici qui connaît bien le processus. Donc, je vais inviter madame Marie-France McSween à venir expliquer un peu de quelle façon les citoyens doivent consulter Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

1820 Avec plaisir. Bonjour!

Mme MARIE-FRANCE McSWEEN :

1825 Oui. Effectivement, en fait pour le projet, il y a une ligne Info-projet où les gens peuvent nous contacter, qui est disponible. Le numéro est disponible. Je ne le sais pas par coeur, je pourrai vous le donner par la suite. Donc, il n'y a pas de problème pour ça.

LE PRÉSIDENT :

1830 Est-ce qu'il y a manière peut-être de le faire savoir en faisant un envoi postal au voisinage pour s'assurer que les citoyens l'ont, et puis ils gardent ça à côté de leur téléphone au cas où? Ça serait peut-être indiqué?

1835 **Mme MARIE-FRANCE McSWEEN :**

Pendant le projet, du moins l'avant-projet et le projet, le numéro, désolée, il est disponible sur le site d'Hydro-Québec.

1840 **LE PRÉSIDENT :**

Ça serait peut-être utile, dans le cadre des travaux de la Commission, de nous envoyer ça. On va s'assurer que ça soit disponible aux citoyens intéressés par le projet.

1845 **Mme MARIE-FRANCE McSWEEN :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1850 Merci.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1855 Mais, Mademoiselle, si on veut aller un peu plus loin, parce qu'on sait que le projet va se faire, mais par la suite, surtout en exploitation, je pense que monsieur Belhumeur s'intéresse à avoir cette information-là. Donc, cette information pourrait être aussi disponible pour les voisins immédiats du poste Chénier.

1860 Donc, je suis du même avis que mon collègue, monsieur Samak, à l'effet que ça serait drôlement approprié de transmettre par la poste un numéro qui servira dans le futur également. Est-ce que Hydro-Québec peut s'engager à ça, Monsieur Duchesne?

M. DANY DUCHESNE :

1865 D'accord. Donc, je vais répondre à cette question. Lors de la réalisation de notre projet, nous avons envoyé des lettres personnalisées, des bulletins de communication. Et cette ligne d'Info-projet là avec le numéro de téléphone était à même tous ces communiqués, bien sûr.

1870 J'aimerais, par contre, juste peut-être faire la différence entre la ligne Info-projet et des plaintes qui peuvent survenir. La plainte que monsieur Belhumeur parle...

LE PRÉSIDENT :

1875 On est conscient de ça, qu'il y a une différence.

M. DANY DUCHESNE :

1880 C'est ça. Ce n'est pas relié à notre projet. Donc, ce n'est peut-être pas pertinent d'utiliser la ligne Info-projet. Mais vous savez que sur vos factures d'électricité, il y a le numéro de service à la clientèle.

LE PRÉSIDENT :

1885 C'est vrai.

M. DANY DUCHESNE :

1890 Et c'est définitivement le moyen le plus facile que tout le monde a. Donc, tout le monde reçoit sa facture d'électricité. Dès qu'il y a un problème, la façon la plus simple pour le citoyen, c'est de contacter le service à la clientèle et, par la suite, le service à la clientèle s'empresse d'informer les territoires et de procéder.

LE PRÉSIDENT :

1895 D'accord, merci.

Monsieur Belhumeur, d'autres questions qui couvrent des sujets nouveaux peut-être ou...

M. MICHEL BELHUMEUR :

1900 Bien, là, j'en aurais encore, mais il faudrait que je recharge mes batteries un peu là.

LE PRÉSIDENT :

1905 Non, mais l'exercice, on n'a pas d'obligation de juste rouvrir... en fait, l'objectif, c'est de vous donner de l'information...

M. MICHEL BELHUMEUR :

1910 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1915 ... nécessaire pour que vous formuliez, de façon la plus pertinente possible et la plus percutante, votre position.

M. MICHEL BELHUMEUR :

Oui.

1920 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas juste passer à travers, couvrir les mêmes questions qu'on a couvertes. Alors, c'est pour ça qu'on est là.

1925 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1930 S'il vous manque de l'information pour vous permettre de nous informer de votre position, allez-y. La Commission a d'autres questions par ailleurs qu'on aimerait aussi couvrir pendant cet après-midi, mais on vous écoute si vous avez d'autres choses.

1935 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Bien, là, s'il y en a qui veulent prendre la relève un peu, là...

LE PRÉSIDENT :

1940

D'accord, très bien.

M. MICHEL BELHUMEUR :

1945

Je veux dire, je peux continuer, là, mais j'aimerais ça prendre un petit répit.

LE PRÉSIDENT :

1950

D'accord, qu'à cela ne tienne. Très bien.

Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1955

En fait, peut-être que je vais demander à Hydro-Québec de nous déposer la plus récente directive sur le bruit audible généré par les postes électriques. Est-ce que vous pourriez déposer votre plus récente directive à cet effet?

M. DANY DUCHESNE :

1960

Oui, oui, nous allons déposer à la Commission le plus récent document à ce sujet, Monsieur le Commissaire.

LE PRÉSIDENT :

1965

D'accord.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1970

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1975

En passant, pour ne pas oublier, ceux et celles parmi vous qui auraient l'obligeance de remplir le formulaire sondage qui se trouve sur les chaises, ça serait très apprécié, manière à nous permettre de mieux assurer les services qu'on est tenus à offrir aux citoyens correctement. Alors, si vous répondez à ça, ça nous aiderait beaucoup.

Monsieur Duchesne, j'aimerais revenir à la question. Dans l'étude d'impact, on parle

1980 des plantes rares. Vous parlez de certaines espèces floristiques vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi. Et vous dites tout simplement que les méthodes de travail seront faites selon les pratiques d'Hydro-Québec.

1985 Vous savez, une étude d'impact a une minimum autonomie relative en termes de contenu d'information. Alors, ça aurait été utile peut-être de s'y attarder un tout petit peu juste pour décrire qu'est-ce que Hydro-Québec fait quand elle rencontre un peuplement d'une espèce floristique rare ou susceptible d'être désignée rare. Est-ce qu'il y a transplantation? Etc., etc. Ça nous permettrait d'avoir plus d'information.

1990 Alors, si vous avez des réponses tout de suite, soit. Sinon, ça serait intéressant de nous transmettre la méthode de travail d'Hydro-Québec par rapport aux espèces floristiques rares ou susceptibles d'être désignées rares au cours des travaux.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1995 J'aurais peut-être une question pour le représentant du ministère...

LE PRÉSIDENT :

2000 Ils ont peut-être quelque chose à nous...

M. DANY DUCHESNE :

2005 Je vais laisser madame Lebel peut-être répondre de façon générale. Et si ce n'est pas suffisant, donc, nous vous fournirons l'information telle que demandée par écrit.

LE PRÉSIDENT :

2010 Très bien, d'accord. On vous écoute, Madame.

Mme CONSTANCE LeBEL :

2015 Oui. Je vois que vous avez bien compris que tout ce qui concernait les espèces floristiques rares et menacées, notre chapitre là-dessus était très général.

On entreprend actuellement, pour la saison estivale qui s'en vient, les études qui vont...

LE PRÉSIDENT :

2020 L'inventaire?

Mme CONSTANCE LeBEL :

2025 L'inventaire qui va nous permettre de compléter justement l'information à ce sujet. Et selon ce qu'on aura trouvé sur le terrain, évidemment, les mesures d'atténuation seront ajustées en conséquence. C'est-à-dire, est-ce qu'on trouvera des espèces dans les aires de travail, les aires d'implantation de pylônes? Est-ce que ce sont des espèces qu'on peut facilement protéger en protégeant tout simplement par un périmètre de protection? Est-ce qu'on doit les transplanter?

2030 Ce sont toutes des mesures, là, qui sont applicables et qu'on pourra déterminer, selon ce qu'on aura trouvé.

LE PRÉSIDENT :

2035 Ça va. C'est juste que, au risque de me répéter, ça aurait été utile de préciser un peu davantage, rapidement même, les approches à suivre quand on rencontre des peuplements rares ou menacés. Ça permettrait à un lecteur de l'étude d'impact de comprendre ça, quitte à ce que ça soit mis en annexe ou quelque chose comme ça.

2040 Est-ce qu'il y a des peuplements, par exemple, qui ne survivent pas à une transplantation? Dans ce cas, qu'est-ce qu'on fait? La règle étant qu'on ne touche pas, règle générale, aux membres des peuplements des espèces menacées ou vulnérables.

2045 Alors, si vous avez d'autres informations concernant l'approche par la suite que vous jugez pertinente, ça nous ferait plaisir de les recevoir. Merci.

Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2050 Oui. Merci, Monsieur Samak.

2055 Ma question s'adresserait effectivement au représentant du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. Relativement aux champs électromagnétiques, quel impact ou est-ce qu'il peut avoir des impacts? Est-ce qu'il en existe ou est-ce qu'il y a une possibilité qu'il y ait des impacts sur les animaux domestiques ou encore les animaux de la faune, c'est-à-dire...

LE PRÉSIDENT :

2060 Les animaux de ferme?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Les animaux de ferme, oui.

2065

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça.

2070

M. JEAN-JACQUES SIMARD :

Alors, bonjour, Monsieur Lafond. Je suis donc au ministère de l'Agriculture comme conseiller en aménagement de territoire. Et n'étant pas ingénieur, mais j'ai un collègue ingénieur rural à notre bureau, il y en a un aussi pour le territoire des Laurentides maintenant depuis quelques mois, donc, nous, quand on a caractérisé la zone d'étude, si vous voulez, au niveau du portrait agricole, oui, on a recensé plusieurs fermes d'élevage.

2075

La grande partie des bâtiments d'élevage sont dans la partie sud de l'emprise existante. Et dans la partie nord où on va rajouter la nouvelle ligne de transport, il y aurait possiblement jusqu'à peut-être huit fermes laitières du côté du réseau dans le secteur des Laurentides.

2080

Et du côté Outaouais, il y aurait peut-être un bâtiment d'élevage. À partir des photos aériennes qu'on a pu consulter, il est même localisé à quelques centaines de mètres, là, de l'emprise existante. Donc, du côté Outaouais, on n'anticipe pas de préoccupation particulière par rapport aux champs électromagnétiques.

2085

Ma compréhension, c'est que dès qu'il y a une ligne de transport puis le courant circule, il y a un champ électromagnétique. S'il y a des tensions qu'on dit parasites ou le courant vagabond, là, j'ai fait une... comme n'importe quel citoyen, je suis allé sur Google et j'ai tapé «champ électromagnétique». Et j'ai trouvé certains documents qui vulgarisaient un peu ces notions-là.

2090

Mais ce qu'il faut savoir pour le monde agricole, c'est qu'on est choyés en Outaouais et dans les Laurentides. On a des ingénieurs ruraux qui ont la compétence, si vous voulez, pour traiter ces questions-là si un producteur agricole pense qu'il peut y avoir des tensions parasites dans son bâtiment d'élevage.

2095

Ce qu'on sait historiquement, c'est que, oui, les fermes laitières ont été affectées dans le passé ailleurs au Québec. Il y en a même eu peut-être un petit peu en Outaouais ou dans les Laurentides il y a plusieurs années. Il peut y avoir des bâtiments porcins ou des bâtiments d'élevage de volailles qui pourraient être sensibles. Mais ce qu'on a recensé, nous, à quelques centaines de mètres de la ligne, de l'emprise actuelle, ça serait surtout des fermes laitières.

2100

Et ce qu'on comprend, c'est que s'il y a des tensions parasites, elles peuvent être

2105 internes ou externes à un bâtiment. Donc, il faut faire intervenir un expert qui va déterminer si les causes sont à l'intérieur du bâtiment ou si elles proviennent de l'extérieur. Et si ça vient de l'extérieur, ça pourrait provenir du réseau de distribution.

2110 Mais il y a toujours eu une bonne collaboration entre notre ministère et Hydro-Québec pour essayer de régler une problématique particulière chez un producteur agricole qui soupçonnerait qu'il pourrait y avoir des tensions parasites dans son bâtiment agricole.

2115 Or, les bâtiments en général sont assez loin de l'emprise actuelle et que, s'il y a des champs électromagnétiques, bien, c'est surtout très, très proche de la ligne de transport. Mais au fur et à mesure qu'on s'éloigne, bien, je pense qu'elles s'atténuent beaucoup, là.

2120 Donc, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a une procédure chez nous. Si un agriculteur pense qu'il a un problème, notre ingénieur va contacter un représentant d'Hydro-Québec pour trouver le scénario, pour faire l'étude et tenter d'intervenir au cas où il y aurait peut-être un problème.

2120 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Donc, finalement, ça s'applique à peu près strictement aux tensions parasites.

2125 **M. JEAN-JACQUES SIMARD :**

Exactement.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2130 Au niveau du bétail comme tel, il n'y a pas de problématique.

M. JEAN-JACQUES SIMARD :

2135 Exactement, parce que la plupart des sols agricoles qui sont en dessous de l'emprise ou un peu à l'extérieur, c'est surtout des champs, des prairies ou, parfois, des pâturages, très rarement des productions horticoles, et qu'il n'y a pas, à notre connaissance, d'activité de pâturage intensif très proche de la ligne de transport. Donc, le risque d'occurrence est toujours possible mais, d'après nous, c'est relativement faible.

2140 Et je voudrais insister aussi qu'il y a eu une entente, un protocole d'entente de collaboration entre Hydro-Québec et l'Union des producteurs agricoles pour préciser plusieurs mesures de mitigation qui pourraient être envisagées en cas de problématique agricole.

2145 Je sais qu'il y a eu un amendement à cette entente-là ces derniers temps même pour qu'il y ait un représentant de l'UPA sur les chantiers pendant la construction d'une ligne.

Possiblement que, hier, les représentants de l'UPA ont peut-être fait mention de ça.

2150 Mais nous, on est très rassurés lorsqu'il y a un projet présenté par Hydro-Québec de construire une nouvelle ligne de transport. Et on a vu dans l'étude d'impact environnemental que la firme de consultants qui a réalisé l'étude pour Hydro a intégré plusieurs des mesures de mitigation qui sont déjà prévues dans l'entente Hydro-Québec-UPA.

LE PRÉSIDENT :

2155 Oui, d'accord.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2160 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2165 On va prendre une pause après, mais j'aimerais couvrir un sujet qu'on n'a pas abordé encore. Monsieur Tremblay, ça serait utile pour nous, la commission, et pour les fins de l'audience d'en savoir davantage à propos de la Stratégie énergétique du Québec et la place du projet, et la question de renforcer la connexion avec l'Ontario par rapport aux échanges transport énergétique entre les deux provinces. Alors, bref, la place du projet à la lumière des objectifs de la Stratégie énergétique du Québec.

2170 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Après la pause vous voulez, ou maintenant?

LE PRÉSIDENT :

2175 On le fait tout de suite puis, après, on prendra la pause.

M. ALAIN TREMBLAY :

2180 Tout de suite?

LE PRÉSIDENT :

2185 Allez-y.

M. ALAIN TREMBLAY :

Ça va.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

On vous écoute.

2195 **M. ALAIN TREMBLAY :**

La Stratégie énergétique du Québec a été élaborée par le gouvernement actuel, a été déposée en 2006, s'appelle la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, couvre beaucoup, beaucoup d'aspects. Mais j'ai pris soin de sortir ce qui touchait essentiellement, directement et indirectement, le projet.

2200

LE PRÉSIDENT :

Voulez-vous qu'on prenne la pause? Ça vous faciliterait peut-être les...

2205 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Ah! Peut-être, si vous voulez, comme vous voulez. Bien, moi, ça va, je peux continuer.

LE PRÉSIDENT :

2210

Allez-y donc.

M. ALAIN TREMBLAY :

2215

Ça va, si vous voulez. Relativement à la stratégie, on commencerait par que le Québec dispose actuellement de plus de 40 000 MW de capacité de production, toutes les centrales, en fait, disponibles d'Hydro-Québec et, aussi, ça inclut Churchill Falls. Ça, on peut retrouver ça dans le rapport annuel d'Hydro-Québec. C'est légèrement un peu plus que 40 000 MW.

2220

La Stratégie énergétique du Québec prévoit, d'ici 2015, la mise en place de 4 000 MW d'éolien, la constitution d'un portefeuille aussi de 4 500 MW de nouveaux grands projets hydroélectriques. Avec ces nouveaux projets, il est estimé qu'environ 1 000 MW de cette nouvelle énergie pourrait servir à augmenter les exportations du Québec.

2225

Ainsi aussi, la Stratégie énergétique priorise de renforcer les interconnexions avec l'Ontario. Ainsi la constitution d'interconnexions avec l'Ontario et le projet de ligne actuel de 315 kV Chénier-Outaouais favorise l'atteinte de cet objectif. On trouve ça dans la stratégie à la page 22. Puis la stratégie est aussi disponible sur le site Internet du ministère, un document que je vous donnerai en référence pour le trouver.

2230

Relativement aussi à ces points, ce qui ressort par rapport au projet, la stratégie vise l'accroissement des exportations vers les réseaux voisins et indique clairement le souhait de voir les interconnexions avec l'Ontario renforcées afin d'accroître le volume des transactions entre les deux provinces. Ça, c'est bien indiqué dans la stratégie.

2235

Aussi, la stratégie avance trois initiatives précises. Une, c'est reconstituer la marge de manoeuvre d'Hydro-Québec Production pour la monter à 15 TW/h comme telle, entamer des discussions avec des partenaires éventuels en vue de contrats fermes à long terme et faire le point sur les interconnexions afin d'en accroître la capacité d'échange.

2240

Comme dernier point, ce qui ressort aussi par rapport au projet, c'est que la stratégie donne enfin le mandat à Hydro-Québec de faire le point sur les interconnexions et de déterminer les possibilités d'intensifier ses échanges d'électricité.

2245

Ça fait que, en fait, ce sont les points qui sont pertinents par rapport aux sujets qu'on a à traiter.

LE PRÉSIDENT :

2250

Donc, le projet s'inscrit dans le droit fil des attentes de la stratégie.

M. ALAIN TREMBLAY :

Effectivement.

2255

LE PRÉSIDENT :

2260

D'accord. Avant la pause, juste par curiosité, Monsieur Duchesne, bon an mal an, disons depuis les derniers trois ou quatre ans, le transport net d'énergie vers l'Ontario ou de l'Ontario vers le Québec, est-ce que le bilan net est plus d'un côté que de l'autre ou c'est kif-kif? Ça équivaut ou...

M. DANY DUCHESNE :

2265

Nous n'avons pas les chiffres précis.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2270

M. DANY DUCHESNE :

C'est une question assez pointue.

LE PRÉSIDENT :

2275

D'accord, oui.

M. DANY DUCHESNE :

2280

Mais je peux vous confirmer que le bilan est certainement dans le sens de l'exportation vers l'Ontario.

LE PRÉSIDENT :

2285

Un peu plus que l'importation.

M. DANY DUCHESNE :

2290

Oui, oui, tout à fait. Disons que la situation énergétique de l'Ontario est en demande et sera bientôt en grande demande.

LE PRÉSIDENT :

2295

Oui, c'est ce qu'on pense.

M. DANY DUCHESNE :

Donc, ça va définitivement plus dans le sens de l'Ontario que dans le sens du Québec.

2300

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2305

Monsieur Duchesne, juste avant d'aller à la pause, c'est un élément de précision pour vous. Hier soir, il vous a été demandé de regarder la possibilité d'installer des talus, etc., au poste Chénier.

2310

Maintenant, évidemment on comprend que vous allez en faire l'analyse et voir s'il y a faisabilité d'installer des talus. Mais aussi, dans votre analyse, la commission souhaite obtenir aussi les raisons expliquant le refus ou pas, quelles sont ces raisons, et pourquoi ces raisons font en sorte que, en bout de ligne, la faisabilité d'un tel projet n'est pas réalisable.

2315 **LE PRÉSIDENT :**

On parle des réponses que vous allez fournir à la lettre qu'on recevra de monsieur Poissant au nom du ministère de la Santé et services publics. Ça va?

2320 **M. DANY DUCHESNE :**

D'accord, j'ai bien compris cet engagement.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà.

M. DANY DUCHESNE :

2330 Par ailleurs, nous avons utilisé quelques heures de notre temps, entre hier soir et aujourd'hui, pour mettre à la tâche notre spécialiste. Et on savait que tout est simulé aujourd'hui, donc, ça se fait assez rapidement.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui.

M. DANY DUCHESNE :

2340 Nous avons simulé un talus d'une hauteur de 15 mètres d'élévation donc en bordure du poste Chénier, à l'endroit localisé qu'on parlait hier. On n'a pas tenu compte des lignes là. On a juste fait le plus proche possible du poste. Donc, la situation serait peut-être un petit peu encore moins bonne.

2345 Mais l'impact du talus de 15 mètres en bordure du poste Chénier pour diminuer le bruit, le résultat était une diminution de 0.2 décibel, donc ce qui est pratiquement non perceptible.

LE PRÉSIDENT :

2350 À quel point de perception? À partir de la source ou à...

M. DANY DUCHESNE :

C'était de .2 décibel à la résidence de monsieur Belhumeur.

2355

LE PRÉSIDENT :

De monsieur Belhumeur.

M. DANY DUCHESNE :

2360

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2365

D'accord. Ça, ça rend la réponse hautement pertinente.

M. DANY DUCHESNE :

2370

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2375

D'accord. Monsieur Chaîné, vous avez d'autre chose à ajouter concernant le trafic énergétique entre le Québec et l'Ontario? Allez-y, on vous écoute, et puis on prendra la pause.

M. ROBERT CHAÎNÉ :

2380

Si on regarde les capacités de transit avec l'Ontario pour la livraison d'énergie en Ontario en date du 1er janvier 2008, nos capacités maximales étaient de 1 295 MW. Pour ce qui est des réceptions de l'Ontario vers le Québec à la même date, nos capacités maximales étaient de 720 MW.

LE PRÉSIDENT :

2385

Donc, le bilan est largement excédentaire vers l'Ontario.

M. ROBERT CHAÎNÉ :

2390

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2395

D'accord. Merci beaucoup.

M. ROBERT CHAÎNÉ :

Mais je ne parle pas en énergie, excusez.

LE PRÉSIDENT :

2400

Non.

M. ROBERT CHAÎNÉ :

2405 Je parle en puissance évidemment.

LE PRÉSIDENT :

2410 En puissance. Bien compris. Merci beaucoup. Alors, on va reprendre à 15 h 10. Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

2415 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Duchesne, il y a une petite mise au point que vous aimerez faire par rapport à la question de compensation qu'on a abordée hier. Alors, allez-y, on vous écoute.

2420 **M. DANY DUCHESNE :**

Oui. Donc, on va faire apparaître un petit schéma à l'écran, Monsieur le Président. Hier, on a parlé des compensations reliées à l'implantation d'un pylône et à la superficie impliquée. Et je me suis un petit peu mélangé entre les compensations reliées à l'acquisition du fonds de terre qui, ça, est acquis lors des servitudes, mais exemple, dans notre cas actuel, on n'a pas d'acquisition de servitudes à faire, c'est dans la servitude existante. Donc, le dédommagement pour le fonds de terre a été fait.

2430 Mais si on implante un nouveau pylône, il y a un dédommagement qui est fait et, là, ce n'est pas en fonction de la valeur du fonds de terrain, ça a déjà été fait. Donc, c'est une nouvelle compensation qui s'ajoute à la première comme on peut voir à l'écran.

2435 Dans un premier temps, c'est un peu ce que j'expliquais hier, vous pouvez le voir visuellement par le petit dessin. Donc, il y a la structure, la superficie sous la structure, bien sûr, mais toute la partie rayon de braquage de l'équipement. Donc, la compensation de la superficie indemnisée n'est pas seulement celle qui se retrouve sous la structure, mais celle environnante pour permettre à la machinerie agricole de circuler. Donc, on considère qu'il ne peut pas avoir de culture dans cette zone-là.

2440 Donc, la façon dont la compensation est calculée, il y a les trois points qui se retrouvent en haut. Donc, c'est pour la perte de la récolte. En fonction du type de récolte et en fonction du rendement de l'agriculteur, on calcule la récolte qui n'est plus possible maintenant avec cette zone-là qu'il n'est plus possible de cultiver.

2445 À ça, on additionne également les coûts additionnels de contournement. C'est-à-dire que pour la machinerie agricole, s'il n'y avait pas de contournement du pylône à réaliser, le tracteur, par exemple, pourrait maintenir sa vitesse de croisière et passer. Étant donné qu'il doit contourner le pylône, il doit ralentir sa vitesse de croisière et le contourner.

2450 Donc, le calcul de la compensation va même inclure le ralentissement du travail de l'agriculteur. C'est ce qu'on appelle le coût additionnel de contournement.

2455 À cela s'additionnent également les frais d'entretien de l'espace non cultivé. Donc, directement sous le pylône ou avoisinant, il y a un certain entretien à faire parce que, bien sûr, peuvent pousser toutes sortes de choses vu que ce n'est plus cultivé. Donc, ça engendre des coûts supplémentaires pour l'agriculteur.

2460 Tout ça pour dire que, donc, ce sont deux étapes. La première étape, c'est l'acquisition de la servitude, à laquelle la servitude est acquise à la valeur marchande, multiplié par 1.5 fois la valeur marchande, étant donné qu'on acquiert des plus petites surfaces.

Et par la suite, pour répondre clairement à votre question de localisation du pylône, on tient compte des trois facteurs qu'il y a là et c'est une compensation fixe.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, très bien.

2470 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Monsieur Duchesne, juste pour continuer un peu dans la même veine, si, au cours des ans, il y a une modification du type de culture et que cette modification du type de culture fait en sorte que le rendement ou les revenus escomptés sont beaucoup plus élevés que par rapport à l'ancienne culture, est-ce que, à ce moment-là, il y a révision de la compensation?

2475 **M. DANY DUCHESNE :**

2480 Ça, c'est une question très, très précise. J'ai quelqu'un qui est avec moi, j'ai monsieur Michael Cyr qui est avec moi, heureusement. Donc, monsieur Cyr est le spécialiste de ce domaine-là. Donc, je vais lui demander de venir répondre à cette question.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Excellent, merci.

2485

M. JACQUES NORMANDEAU :

Monsieur le Président?

2490 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2495

Jacques Normandeau de la Direction de la santé publique.

LE PRÉSIDENT :

2500

Monsieur Normandeau, oui.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2505 Juste à titre indicatif, c'est parce que, dans le fond, on voit des beaux calculs, supposons, par exemple, que la production de maïs de fourrage, sur un pylône installé dans une emprise qui existe déjà, ça représenterait quoi comme coût en fait d'indemnisation en gros, grosso modo? Est-ce qu'on parle de 200 \$, 1 000 \$, 2 000 \$?

LE PRÉSIDENT :

2510

On va poser la question. On va poser la question. Alors, allez-y, on vous écoute, Monsieur. Bonjour.

M. MICHAEL CYR :

2515

Bonjour. Je commence par la première question?

LE PRÉSIDENT :

2520

Allez-y. Choisissez à votre guise.

M. MICHAEL CYR :

2525 Je vais commencer par la première. Lorsqu'on rencontre l'agriculteur au début lors de l'implantation du pylône, dans l'entente Hydro-Québec-UPA, ça prévoit deux mécanismes d'indemnisation, soit un paiement unique, qui est donc l'actualisation de toutes les pertes annuelles qui vont suivre, ou bien l'agriculteur peut demander que ça soit des annuités qu'il va recevoir. Donc, de la façon que c'est prévu dans l'entente Hydro-Québec-UPA, on va, sur une

base de cinq ans, calculer les annuités. Et à tous les cinq ans, on va réviser.

2530

Dans ce cas-là, c'est un cas typique comme vous avez mentionné, si le type de culture qui est utilisé par l'agriculteur est changé, plus profitable, bien, son indemnité va être ajustée. Sauf que je peux dire que 98 % du temps, les agriculteurs préfèrent avoir le paiement unique.

2535

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2540

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2545

Et pour la deuxième question de monsieur Normandeau?

M. MICHAEL CYR :

2550

Pour donner un ordre d'idées des compensations qui peuvent être versées aux propriétaires, c'est très variable, puis je vais vous expliquer pourquoi. C'est parce que, comme monsieur Duchesne a expliqué, la superficie qui doit être compensée va dépendre du type de machinerie que l'agriculteur utilise. S'il utilise de la petite machinerie, la superficie devrait être un petit peu plus petite.

2555

Ça dépend de la localisation du pylône. Si le pylône est près des obstacles comme des clôtures, des fossés, autres pylônes, ça peut varier la superficie à indemniser.

2560

Ensuite de ça, l'agriculteur, dépendant des cultures qu'il pratique, ça peut changer d'indemnité aussi parce que, là, on doit aussi tenir compte de sa rotation. Il peut faire du maïs grain trois ans avec une rotation de soya. Donc, c'est très variable là. Ça peut changer du simple au double, là, pour un propriétaire.

LE PRÉSIDENT :

2565

D'accord, d'accord. Oui, allez-y.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Monsieur le Président.

2570

Est-ce que Hydro-Québec a fait évaluer les effets de l'implantation d'une ligne électrique sur la valeur des terres, la valeur de revente? Est-ce qu'il y a des études qui ont déjà été réalisées par Hydro-Québec en ce sens?

2575

M. DANY DUCHESNE :

C'est un sujet qu'on a discuté et qu'on a analysé à différentes reprises. Ça a été posé dans d'autres projets également. Et on n'en est pas arrivés à une conclusion précise, parce qu'il y a plusieurs scénarios qui se présentent.

2580

En tout cas, les études démontrent qu'il n'y a pas d'influence à la baisse sur la valeur de la propriété. Il y a des gens qui préfèrent, qui aiment avoir une servitude adjacente à leur terrain. Ça leur permet d'avoir un terrain plus grand, éloigner les voisins et tout.

2585

Donc, suite aux études que nous avons réalisées, il y avait du pour et il y avait du contre dépendamment des individus. Mais globalement, la valeur de la résidence n'était pas nécessairement affectée à la baisse.

2590

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Donc, Hydro-Québec a réalisé des études en ce sens. Est-ce que c'est possible de déposer ces études?

2595

M. DANY DUCHESNE :

Il faudrait que je vérifie quelles études exactement ont été réalisées. Ce sont des discussions qu'on a eues à l'interne. Donc, je vais vérifier quelles études ont été réalisées, parce que je pense qu'elles n'ont pas toutes été réalisées par Hydro-Québec, également peut-être par des tierces parties. Donc, nous allons faire une vérification à ce niveau, Monsieur le Commissaire.

2600

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et vous allez nous revenir avec ça?

2605

M. DANY DUCHESNE :

Oui.

2610

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Maintenant, j'ai peut-être une autre question pour monsieur Cyr ou vous, là,

2615 dépendamment. Tantôt, vous avez parlé que la superficie qui était indemnisée tenait compte évidemment, là, de l'utilisation de la machinerie. Qu'est-ce qu'il se passe lorsque l'exploitant agricole modifie sa machinerie et augmente de façon importante la grosseur de la machinerie?

M. MICHAEL CYR :

2620 Dans l'entente Hydro-Québec-UPA, ça ne prévoit pas de mécanisme de remplacement ou d'indemnité additionnelle. Le propriétaire, au moment où on a obtenu l'information de sa part pour l'évaluation du pylône, il nous a donné l'information à ce moment-là et c'est cette indemnité-là qu'il va toucher. De la même façon, un propriétaire qui va acheter une terre qui a déjà des pylônes, ce n'est pas lui qui va être indemnisé, mais Hydro-Québec a déjà indemnisé quelqu'un pour ce pylône-là.

2625

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2630

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2635

Merci, Monsieur Cyr.

Oui, Monsieur Duchesne?

2640

M. DANY DUCHESNE :

À cela, j'aimerais peut-être ajouter que je ne sais pas exactement le nombre exact de pylônes que nous avons en terre agricole au Québec, mais vous pouvez comprendre qu'il est très, très élevé.

2645

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2650

M. DANY DUCHESNE :

Donc, dépendamment du remplacement du tracteur, il faudrait avoir une équipe assez costarde pour réaliser ces ajustements.

2655 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, ça va, merci. On va continuer.

2660 J'aimerais, Monsieur Tremblay, rapidement poursuivre la question concernant ce que vous avez répondu concernant la Stratégie énergétique. Rapidement, est-ce qu'il y a des avantages, que ça soit d'ordre environnemental ou autre, de renforcer l'interconnexion avec l'Ontario, améliorer ou augmenter la puissance de certaines interconnexions? Et si oui, de quel ordre rapidement?

2665 **M. ALAIN TREMBLAY :**

2670 Oui, il y a des avantages certains. Les avantages, bien, premièrement, ça permet à l'Ontario et au Québec de sécuriser réciproquement leur réseau électrique, premièrement. Ça protège aussi l'Ontario contre les fluctuations des prix des hydrocarbures. Pour la portion d'énergie vendue, là, il y a cette possibilité-là.

2675 Ça réduit aussi les émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario pour la proportion qui serait exportée vers l'Ontario. Puis ça permet aussi au Québec de continuer de développer son important potentiel hydroélectrique. Ce qu'on peut vendre présentement, ça nous devance sur nos réalisations pour, éventuellement, qu'ils puissent servir aussi au Québec que, temporairement, ces besoins-là, on ne pourrait pas justement les construire. Ça fait que ça nous permet d'avancer nos projets.

2680 Si je reviens pour sécuriser réciproquement le réseau des deux provinces, on peut dire que la nouvelle interconnexion va accroître de 1 250 MW la puissance en importation et en exportation. Ça, c'est certain, ça a été dit.

2685 Aussi, le projet va permettre de transiter 5 TWh environ. Aussi, bien, ça va permettre de pallier à une perte prolongée d'une source de production importante, là, qui vient du nord. En fait, l'interconnexion de 1 250 MW, c'est une interconnexion asynchrone. Ça va être une nouvelle interconnexion au sud-ouest du Québec, on n'en a pas dans ce secteur-là.

LE PRÉSIDENT :

2690 Asynchrone, juste pour les fins de l'audience, ça veut dire...?

M. ALAIN TREMBLAY :

2695 Asynchrone, c'est que ça permet de ne pas être lié directement avec le réseau ontarien et subir les effets, là, de...

LE PRÉSIDENT :

De fluctuation?

2700

M. ALAIN TREMBLAY :

... de l'Ontario vers le Québec entre autres. Il y a une conversion qui se fait, puis ça permet de transiter de l'énergie et être libre des réseaux voisins sur les perturbations mutuelles.

2705

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2710

M. ALAIN TREMBLAY :

Ça fait que c'est dans ce principe-là. Si, maintenant, je reviens sur l'avantage de réduire les gaz à effet de serre, les GES, le gouvernement ontarien a affirmé que toutes les centrales au charbon, qui représentent 6 500 MW, seront remplacées. Ça fait que c'est un potentiel assez important de gain.

2715

Puis pour les émissions de gaz à effet de serre, c'est intéressant, j'ai quand même sorti, à partir d'études qui étaient faites par Hydro-Québec dans un rapport environnemental en 2001, au niveau des filières de production une certaine comparaison qui permet de voir la réduction qui peut être attribuée par les exportations comme telles.

2720

Si on prend une centrale hydroélectrique, c'est sûr qu'une centrale hydroélectrique, au fil de l'eau, il n'y a pas beaucoup d'émission là, mais une avec réservoir, légèrement plus. On parle en termes d'émission en kilotonnes équivalent CO₂ par terawattheure, pour une centrale hydraulique avec réservoir, de 15 kilotonnes, tandis que pour une centrale au charbon, que ça soit, en tout cas, 1 % à 2 % de soufre, c'est une moyenne d'environ 1 000 kilotonnes de CO₂. Ça fait qu'un rapport de 1 000 à 15, on voit vraiment la réduction qui est assez importante.

2725

LE PRÉSIDENT :

2730

Oui.

M. ALAIN TREMBLAY :

2735

Puis quand même, il faut voir le Midwest américain et ce qui provient de l'Ontario, il y a des vents dominants qui ont déjà été démontrés, que ça va vers la vallée du Saint-Laurent. Ça fait que ce sont des bénéfices pour l'Ontario et autant pour ce qui revient vers le Québec.

LE PRÉSIDENT :

2740

En ce qui concerne la pollution autrement parlant.

M. ALAIN TREMBLAY :

2745

C'est ça. Puis là, bien, je mentionnais pour les émissions de CO₂, mais en termes de SO₂, c'est plus flagrant là, parce qu'une centrale au charbon, on parle de 5 274 kilotonnes d'émission pour ce type de centrales-là, les centrales au charbon, versus, pour une centrale hydraulique avec réservoir, c'est 7 kilotonnes. Ça fait que c'est assez important. Puis le SO₂, bien, ce qu'on appelle le dioxyde de soufre, c'est un précurseur important des dépôts acides et des particules fines.

2750

Ça fait que ce sont les principaux avantages que j'ai relevés, que je pourrais déposer.

LE PRÉSIDENT :

2755

Absolument.

M. ALAIN TREMBLAY :

2760

En même temps, si vous voulez, vous demandiez des précisions relativement à la justification du projet un petit peu, pour camper le projet.

LE PRÉSIDENT :

2765

Oui.

M. ALAIN TREMBLAY :

2770

Puis il y avait la Stratégie énergétique que je vous ai parlé, mais en même temps, dans la présentation d'hier d'Hydro-Québec, le projet était justifié sur deux plans: la Stratégie énergétique et aussi le plan stratégique d'Hydro-Québec.

2775

Puis sur le plan stratégique d'Hydro-Québec, j'aimerais vous ajouter qu'il y a un décret qui a été adopté par le gouvernement, qui a approuvé le plan stratégique le 14 février 2007, dont le numéro 145-2007. Puis ce décret-là, en fait, il a suivi une commission d'économie du travail qui a été chargée de l'examen du plan stratégique d'Hydro-Québec, le plan stratégique d'Hydro-Québec 2006-2010. Puis il y a eu des séances publiques de travail les 20 et 21 septembre 2006 précédant l'adoption de ce décret-là.

2780 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2785 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Ça fait que je vais vous déposer aussi le décret comme tel.

LE PRÉSIDENT :

2790 Ça serait très utile. Donc, il n'y a pas seulement la question d'opportunité d'affaires par rapport au projet, mais il y a une opportunité environnementale évidente aussi que comporte le projet.

2795 J'aimerais maintenant couvrir un champ, c'est le cas de le dire, qu'on n'a pas travaillé beaucoup jusqu'à maintenant, la question des champs magnétiques. Et là, j'ai quelques questions à aborder avec monsieur Poissant. Avec monsieur Normandeau? D'accord, très bien.

2800 Vous avez proposé à la commission le rapport de l'Institut de santé publique du Québec *Les champs électromagnétiques et l'opportunité de l'application du principe de la précaution*. Et avant de commencer les questions, j'aimerais peut-être mettre ça correctement en contexte.

2805 Étant donné que ça évoque le principe de la précaution, étant donné que la précaution fait partie de seize principes de la *Loi sur le développement durable*, étant donné qu'il y a une stratégie de mise en oeuvre du processus se rapportant au développement durable, et que nous avons maintenant une obligation d'explicitier le plus possible les rapports entre les projets que nous sommes mandatés d'examiner et les considérations de développement durable dans nos analyses, alors ça serait en ce sens-là que je vais aborder ces questions avec vous.

2810 D'abord, le rapport à la fin, il faut s'entendre, le rapport est transmis au ministère de la Santé publique et des services sociaux suite à une demande, à une commande du ministère à l'Institut. Alors, le rapport propose que le gouvernement de Québec devrait prendre position à propos de la gestion des champs électromagnétiques et de se doter d'une approche basée sur la précaution.

2815 Qu'est-ce que le rapport ou l'Institut veut exactement du gouvernement de Québec? Au-delà de cette formulation générale, j'aimerais précisément: qu'est-ce que vous voulez que le gouvernement fasse?

M. JACQUES NORMANDEAU :

2820

Alors, Monsieur le Président, si vous permettez, je ne peux pas parler au nom de l'Institut national de santé publique, parce que je suis dans une direction de santé publique. Je vais les laisser s'exprimer sur ce qu'ils ont écrit et ce qu'ils veulent dire.

2825

Cependant, ce rapport fait suite au premier rapport sur les champs électromagnétiques de l'Institut national de santé publique. Ce rapport reprend l'analyse des études qui ont été faites concernant les impacts sur la santé des champs électromagnétiques.

2830

Ce qui est dit dans ce rapport finalement, c'est qu'en l'absence de relation forte et marquée d'impacts sanitaires et des champs électromagnétiques, il est recommandé d'user de prudence et de continuer d'étudier les phénomènes et de vérifier s'il n'y a pas des impacts sur la santé des populations.

LE PRÉSIDENT :

2835

D'accord.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2840

En d'autres termes, le principe de précaution, c'est ne pas uniquement rien faire, mais être prudent, mais surtout rechercher des données pour pouvoir finalement prendre une décision concernant cette problématique.

LE PRÉSIDENT :

2845

D'accord, d'accord. Maintenant, cette question est en voie d'étude et j'ai vu les études faites couvertes par le rapport. J'ai vu d'autres études également, y compris toutes les études de monsieur Levallois qui ont été publiées dans le giron scientifique, on a copie de tout ça.

2850

Maintenant, qu'est-ce qu'il y a qui reste à étudier à propos de cette question-là, qui n'a pas été encore étudié depuis les années 70? Et j'aimerais peut-être une réponse à ça à la lumière d'autres cancérigènes, si on prend le cancer comme étant le critère numéro 1, à propos d'autres cancérigènes possibles.

2855

Moi, j'ai relevé 150 à 200 cancérigènes possibles, selon la liste de National Institute of Health aux États-Unis, et qui sont présents partout. Alors, qu'est-ce qui justifierait davantage d'études à propos de ce sujet et qu'est-ce qu'on pourrait peut-être découvrir de plus qu'on n'a pas encore découvert?

2860 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Je pense que vous contextuez très bien toute la question des champs électromagnétiques, Monsieur le Président.

2865 La problématique étant celle-ci, prenons, par exemple, un cancérigène, mais très, très bien connu, le tabagisme, la cigarette plus précisément, parce que les risques sont différents pour la pipe ou le cigare. Alors, lorsqu'on fait une étude d'une exposition versus une pathologie, on doit évidemment bien identifier la pathologie.

2870 Alors, prenons, par exemple, le cancer du poumon et la cigarette. Les études qui ont été faites épidémiologiques donnent des associations, des risques associatifs, dépendant des rapports de cas, des risques relatifs, qui se situent entre 6.1 dans le risque le plus faible jusqu'à 26. Alors, vous avez 26 fois plus de chance, par exemple, de faire un cancer du poumon...

2875 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, on comprend ça.

2880 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

... à travers toutes ces études-là.

LE PRÉSIDENT :

2885 Mais j'aimerais comparer les...

M. JACQUES NORMANDEAU :

2890 Attendez, attendez. Je vais vous contextuer ça par rapport aux champs électromagnétiques.

LE PRÉSIDENT :

2895 J'aimerais comparer les champs électromagnétiques à d'autres cancérigènes possibles et non pas confirmés. Je vous donne quelques exemples. Les amines hétérocycliques aromatiques.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2900 Oui.

LE PRÉSIDENT :

La bouffe qu'on consomme, la viande surnoircie. Tout ça.

2905 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2910

Pas le tabagisme, c'est un cas très clair, on n'a pas de doute.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2915

D'accord. Alors, actuellement les études – c'est la raison pour laquelle je vous ai parlé du tabac – c'est que dans les études que vous avons, il y a différents phénomènes de santé qui ont été utilisés ou étudiés, ou des phénomènes de maladie si vous préférez.

2920

Alors, on parle beaucoup de cancer et, entre autres, de leucémie, sauf que lorsqu'on étudie une exposition, il faut regarder tous les impacts potentiels. Alors, les impacts parfois qui pourraient être psychologiques, au niveau du système cardiaque, au niveau de la reproduction, etc. etc. etc.

2925

Il y a beaucoup d'études qui ont porté sur toutes sortes de choses et on n'a jamais encore regardé tous les effets potentiels. On a étudié beaucoup, mais on ne les a pas tous regardés.

2930

Actuellement, si on regarde, par exemple, dans les études qui ont été faites, à quelques rares exceptions, les taux d'association ou les niveaux de risque sont soit bas ou statistiquement discutables, parce que des rapports de cotes vont nous donner des taux plus élevés, c'est toujours très intéressant.

LE PRÉSIDENT :

2935

Oui.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2940

Sauf qu'évidemment, en bas de 3,4, ce sont des taux qui sont statistiquement discutables.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2945

Alors, ce qui reste à regarder...

LE PRÉSIDENT :

2950

Ce qu'on appelle «statistiquement non significatif».

M. JACQUES NORMANDEAU :

2955

Non, ce n'est pas qu'ils sont non significatifs, c'est qu'ils sont...

LE PRÉSIDENT :

Moi, je les appelle comme ça.

2960

M. JACQUES NORMANDEAU :

2965

O.K., mais c'est qu'ils sont douteux. Ils sont douteux en termes de phénomène sanitaire et non pas en termes statistiques. En termes de phénomène sanitaire. Ce qui arrive en bout de ligne, c'est que lorsqu'on fait une étude, on doit contrôler plusieurs facteurs, des facteurs confondants. Et c'est pour ça que j'avais pris le tabac pour vous illustrer ça.

2970

Si, aujourd'hui, vous faites une étude sur une exposition cancérigène pour le poumon dans une industrie, vous devez absolument contrôler pour le tabac, parce que son impact est tellement puissant qu'il va masquer les autres effets.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Normandeau, on comprend ça.

2975

M. JACQUES NORMANDEAU :

Alors, ce qui arrive...

LE PRÉSIDENT :

2980

J'aimerais savoir pourquoi maintenant vous pensez, depuis 1976, c'est le plus loin où je suis allé... dans la plupart des pays de l'OCDE, y compris les États-Unis et le Canada, est-ce qu'il y a encore des éléments de contrôle qui n'ont pas été... et ça serait lesquels, si vous invitez le gouvernement de Québec à investir davantage dans les études.

2985

M. JACQUES NORMANDEAU :

Oui.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous écoute.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2995

Il existe encore... quand on regarde les études qui ont été réalisées, il nous manque toujours des facteurs de contrôle. Il manque toujours des facteurs de contrôle dans les études qui ont été réalisées. Et parfois même, le type de mesures utilisées pour déterminer les effets n'était peut-être pas toujours adéquat.

3000

En plus de ça, il y a des effets qui n'ont jamais été recherchés ou analysés. Le fait qu'on ait des taux associatifs si bas peut provenir de deux choses: ou bien, effectivement, nous avons affaire à un risque qui est faible ou, alors, nous avons affaire à un effet insidieux non encore documenté. Parce qu'un des principaux débats qui s'est fait autour de la question des champs électromagnétiques est de douter de la plausibilité biologique des effets.

3005

Or, les avocats qui défendent ce point-là ne se souviennent pas que, dans beaucoup de cas ou beaucoup d'études, il n'y avait pas de plausibilité biologique et les études nous ont permis de découvrir ou d'avancer nos connaissances sur des phénomènes sanitaires à partir de principes biologiques qui étaient inconnus.

3010

Or, actuellement, là où on en est dans la recherche ou par rapport à l'étude, c'est que plutôt que, entre autres, juste regarder uniquement des questions de leucémie, je crois que là, à ce moment-là, même si on a des problèmes au niveau du contrôle des variables, il semblerait que le risque soit faible, mais on n'a pas fait le tour de la question.

3015

LE PRÉSIDENT :

Mais justement...

3020

M. JACQUES NORMANDEAU :

On en a plusieurs autres encore qu'on devrait documenter.

3025 **LE PRÉSIDENT :**

Moi, j'ai consulté, il y a quelques jours, le dernier rapport. C'est un rapport conjoint de

3030 l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé et le International
Commission on Non Ionizing Radiation Protection, c'est 2007. Ça s'appelle Environmental Health
Criteria 238, Extremely Low Frequency Fields.

3035 Il y a référence à cette étude qui allait venir dans le rapport de l'Institut. Je l'ai consulté
avant-hier. Et dans ce document-là, on dit que le nombre de cas de leucémie dans le monde qui
serait attribuable aux champs électromagnétiques, selon eux dans ce rapport, varierait entre 100
et 2 400 cas de leucémie parmi la population infantile par le monde, à travers le monde. Ça, c'est
le minimum et le maximum en fonction de l'évaluation des risques en question.

3040 Et le total annuel général de leucémie, toutes causes confondues, est 49 000 en l'an
2000. Alors, si les champs magnétiques étaient responsables de 100 à 2 400 par année partout
dans le monde, alors, la part du Québec là-dedans va être quoi si on accepte l'association
statistique en question?

M. JACQUES NORMANDEAU :

3045 D'abord, je n'ai pas lu le rapport.

LE PRÉSIDENT :

3050 Oui.

M. JACQUES NORMANDEAU :

3055 J'ai beaucoup, beaucoup de réticence à regarder ce type de calcul qui transpose un
niveau de risque sur des populations en général par rapport à des expositions souvent mal
caractérisées, un.

LE PRÉSIDENT :

3060 Oui.

M. JACQUES NORMANDEAU :

3065 Deuxièmement, ça tient compte uniquement d'un seul effet présumé des champs
électromagnétiques. Et si je peux me permettre un parallèle, c'est comme les centaines de
milliers de morts chaque année dues au radon aux États-Unis.

Alors, tout ça pour dire en bout de ligne que, jusqu'à présent, les études
épidémiologiques qui ont été faites n'ont révélé que de faibles associations. Si vous prenez ces
faibles associations-là, que vous les transposez sur des champs approximatifs ou des taux

3070 approximatifs d'exposition de population, et que vous faites un calcul relativement simple, vous allez arriver évidemment avec des écarts du genre et des chiffres du genre que vous avez soulevés.

LE PRÉSIDENT :

3075

Oui, oui.

M. JACQUES NORMANDEAU :

3080

Je suis désolé, c'est une mauvaise application de calcul de risque.

LE PRÉSIDENT :

3085

Alors, il va falloir transmettre ça à l'OMS évidemment.

M. JACQUES NORMANDEAU :

3090

Écoutez, l'OMS, ils sont assez grands pour se débrouiller avec leur problème. Ce n'est pas moi qui vais leur en parler.

LE PRÉSIDENT :

3095

Non. En fait, la question ici, Monsieur Normandeau, c'est que le rapport demande au gouvernement de Québec de prendre position. Il demande aussi d'allouer des ressources. Alors, juste avoir pas nécessairement des preuves, mais un argument convaincant pourquoi on doit privilégier ce potentiel de danger comparativement à d'autres et, si oui, est-ce qu'on doit regarder l'association entre ça et d'autres problèmes socio-sanitaires, genre le niveau du décrochage scolaire très élevé parmi les garçons au Québec, ou vous avez regardé des problèmes de comportement neurologique ou dépressif, par exemple.

3100

Où est-ce qu'on peut tracer le champ de l'utilité sociale générale en termes d'allocation des ressources? C'est ça ma question.

M. JACQUES NORMANDEAU :

3105

Monsieur le Président, c'est un débat de société et c'est la société qui va en décider. Des experts font une recommandation et il appartient à la société d'en débattre et de prendre une décision là-dessus.

3110

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JACQUES NORMANDEAU :

3115

Par rapport à d'autres problématiques, par rapport à d'autres risques ou par rapport à d'autres choix de société, ce n'est pas la place d'un expert de se prononcer à la place de la population.

3120

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Maintenant, j'ai décelé treize ou quinze définitions du principe de précaution. La vôtre serait quoi? Parce que ce n'est pas clair dans le rapport même de l'Institut et je sais que vous ne me parlez pas au nom de l'Institut.

3125

Alors, voulez-vous nous éclairer un peu à propos de ça? Laquelle de ces quinze définitions? Ou il y en peut-être une autre que vous aimeriez proposer.

M. JACQUES NORMANDEAU :

3130

Je vais vous le donner dans les termes le plus simple possible.

LE PRÉSIDENT :

3135

Oui.

M. JACQUES NORMANDEAU :

3140

Historiquement, lorsqu'on ignorait un danger ou quelque chose, la position était de ne rien faire jusqu'à temps que le danger se déclare.

Ce que le principe de précaution avance, c'est qu'il faut agir concernant ce danger. C'est la base du principe de précaution.

3145

Maintenant, si on le complète un petit peu en termes de définition, ça veut dire prendre des mesures qui sont socialement et économiquement acceptables de réduction ou de contrôle temporaire, mais jusqu'à ce que des données fournissent une réponse claire. Autrement dit, le principe de précaution s'assortit obligatoirement de récolte de données pour parvenir éventuellement à une décision éclairée. C'est le principe de précaution.

3150

LE PRÉSIDENT :

3155

D'accord. Vous n'êtes pas d'accord, donc, avec la position du gouvernement canadien qui est déjà citée dans le rapport de l'Institut. Le gouvernement canadien arrive à la conclusion qu'il n'y a pas matière d'aller plus loin dans les études et que tout suggère qu'il n'y a rien de

significatif qui justifierait une telle allocation des ressources.

3160 Vous, en fait l'Institut, proposez au gouvernement de Québec une approche de continuer. Donc, est-ce que la position du gouvernement fédéral là-dessus, qui est citée dans le rapport, est mal fondée ou inacceptable?

M. JACQUES NORMANDEAU :

3165 Là, vous me demandez de critiquer le gouvernement fédéral maintenant?

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est parce qu'eux, leur position, c'est de dire: il n'y a pas matière à aller plus loin.

3170 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Je vais vous replacer ça dans un contexte historique avec des équivalents toxicologiques, parce que je suis toxicologue de formation.

3175 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3180 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

3185 Alors quand on a fait les premières études sur le 2,4-D, l'acide 2,4 dichlorophenoxy acétique, qui est entre autres utilisé pour le traitement des emprises avec le 2,4,5-T, on avait des analyses ou des études qui nous donnaient des cancers chez des rats, puis pas de cancer chez d'autres, etc. Bref, c'était tout croche, excusez l'expression, jusqu'à temps qu'on découvre qu'il y avait des échantillons qui étaient naturellement contaminés par des dibenzoparadioxines, des chlorodibenzoparadioxines.

3190 Alors, dans le cas présent, si vous voulez, c'est un petit peu la même chose parce qu'on n'a pas fini de faire le tour du jardin. La majorité des décisions ou même des calculs de risque se sont pris sur la base d'un risque de leucémie chez des enfants exposés.

3195 Je dois vous dire que c'est, oui, probablement quelque chose qui est sensé au départ, sauf qu'il y a plusieurs effets encore qui n'ont pas été documentés. Le Garlon, par exemple, qui est utilisé en sous-traitance pour le traitement des emprises, eh bien, avant d'obtenir une homologation pour un produit comme ça, c'est à peu près sept ans d'études et 12 M\$, 15 M\$, 20 M\$. Ça, c'est pour un produit seulement. Puis ça, c'est uniquement au niveau expérimental, on ne parle même pas d'épidémiologie et d'études chez les êtres humains.

3200 Or, tout ça pour vous dire qu'en bout de ligne, toute cette procédure-là qui est utilisée pour des produits toxiques, théoriquement pour n'importe quelle exposition devrait avoir la même procédure qui est utilisée. Et on n'a pas, parce qu'on ne peut pas financièrement physiquement et on n'a pas les ressources pour rechercher la totalité des effets potentiels.

3205 Il s'agit donc de regarder... ça ne veut pas dire simplement d'éliminer tout ce qui s'appellerait champ électromagnétique...

LE PRÉSIDENT :

3210 Non, non.

M. JACQUES NORMANDEAU :

3215 ... mais de continuer à observer et à suivre la population, dépendant des niveaux d'exposition par rapport à d'autres expositions, pour pouvoir déterminer finalement s'il existe ou non une problématique associée aux champs électromagnétiques.

LE PRÉSIDENT :

3220 D'accord.

M. JACQUES NORMANDEAU :

Et, si tel est le cas, quels seraient les niveaux sécuritaires d'exposition.

3225 **LE PRÉSIDENT :**

3230 C'est là que ça me ramène à mes deux questions qui restent. On sait, et le rapport le dit, que le niveau d'arrière-fond, «background», des champs magnétiques au Canada et au Québec est plus élevé qu'ailleurs parmi les pays membres de l'OCDE, disons.

La moyenne géométrique est autour de 0,12, 0,15 microtesla. Est-ce qu'il y a une différence commensurable de toute incidence de leucémie au Canada et au Québec comparativement aux autres pays membres de l'OCDE?

3235 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Il y a plusieurs facteurs. D'abord, il y a une problématique au départ, c'est que la leucémie peut provenir de diverses causes.

3240 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, je comprends ça.

3245 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Ça peut provenir d'un tas de choses. Alors, même si on voulait comparer des taux de leucémie, même d'une région à l'autre... on sait par exemple que, au Québec, on a certains types de cancer qui sont plus fréquents que dans le reste du Canada.

3250 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3255 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Et on sait que, même dans certaines régions du Québec, il y a certains types de cancer qui sont plus fréquents que dans le reste du Québec. Comme, par exemple, les épithéliomes de «fondus» de l'oesophage à Valleyfield sont plus élevés qu'à Montréal, par exemple, en fait d'incidence.

3260 **LE PRÉSIDENT :**

Non. En fait, ce que je cherche, c'est si le niveau de background est deux fois plus élevé au Canada qu'ailleurs dans des sociétés comparables, et si le taux d'incidence de leucémie demeure à l'intérieur de la bande de confiance, de confiance du 95 %, on se pose des questions. Pourquoi vous dites «non»? Allez-y, expliquez.

3270 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

C'est parce que, fondamentalement, un des problèmes qui est associé à la question de l'exposition aux champs électromagnétiques et la santé, c'est que nous n'avons pas de courbe dose-réponse. Vous doublez l'intensité, on ne note pas de dédoublement en termes d'impact.

3275 **LE PRÉSIDENT :**

Pensez-vous qu'on peut obtenir une telle courbe dans des études qui pourraient être faites dans les dix prochaines années?

3280 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Je ne penserais pas, parce que ce n'est peut-être pas nécessairement un phénomène comme ça. Sauf qu'on va peut-être pouvoir déterminer à un moment donné un seuil sécuritaire,

ce qui est une différence. Ce qui est une différence.

3285 **LE PRÉSIDENT :**

Ma dernière question maintenant à propos de ça: les exemples cités dans le rapport et ailleurs, les pays qui se sont dotés des critères ou des seuils, la Suisse, Israël, l'Italie, l'Espagne, ailleurs, c'est toujours de dire de ne jamais chercher à éviter tout contact avec la population au-delà de 1 microtesla. Et dans la plupart des cas, on reste en bas de 0,4. 0,4 semble être raisonnable. Alors, ce sont les pays qui se sont donné des critères au nom de la précaution. Et ça semble être le niveau de background qu'on travaille avec ici.

3295 Ma question est la suivante. Y a-t-il des lieux au Québec, des lieux sensibles, écoles, des choses comme ça, où vous avez des raisons pour croire que l'exposition serait nettement supérieure à ce 0,4. Et si des pays, que je viens de citer, adoptent ces critères-là, 0,4, de ne jamais aller plus loin que 1 microtesla, sachant que des lits d'eau et des couvertures électriques engendrent des centaines de fois plus élevés que ça, des champs magnétiques, est-ce que ces critères-là, 0,4 à ne pas dépasser 1 microtesla, vous sembleraient raisonnables? Ça nous ramène exactement comme la Suisse, comme la Suède, comme la Californie, comme Israël, etc.

3300 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

3305 Monsieur le Président, je vais vous répondre comme un vieux routier de la santé au travail. La journée où on avait aucun chiffre d'exposition pour les travailleurs, par exemple, au monoxyde de carbone, ça veut dire qu'on pouvait émettre n'importe quelle quantité, le travailleur pouvait être exposé à n'importe quelle quantité jusqu'à temps qu'il meure.

3310 Or, évidemment, avoir un chiffre quelque part n'est pas une garantie de sécurité et c'est peut-être même trop sécuritaire, mais ceci, je crois, donne un ordre de grandeur.

3315 Et le 0,4 microtesla, vous pouvez voir même dans les études directement d'où vient le chiffre. C'est clair, net et précis, on le voit très bien. Alors, c'est à partir justement de ces études-là. Puis on a dit: «Bien, écoutez. On pense que, puis à ce niveau-là, je crois que peut-être ce serait...» Il y a un chiffre qui a été mis quelque part. Et il y a des choix qui sont faits et il y a des choix de société qui sont faits, parce qu'une norme a une partie scientifique et une partie sociale.

3320 Donc, c'est pour ça que les normes évoluent et c'est pour ça qu'il y a certains chiffres à certains endroits et d'autres à d'autres.

Si vous me demandez: est-ce que c'est un bon chiffre, un mauvais chiffre? Qu'est-ce qu'on devrait faire? Je vais vous dire, Monsieur le Président, je préfère un 0,4 microtesla que rien du tout.

3325

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Bien, d'un vieux routier de la santé et sécurité du travail à un autre, merci beaucoup, Monsieur Normandeau, très apprécié.

3330

M. JACQUES NORMANDEAU :

Bienvenue.

3335

LE PRÉSIDENT :

Y a-t-il, Monsieur Lafond, des questions qu'il nous reste à traiter? Allez-y.

3340

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Certainement.

3345

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3350

En fait, Monsieur Duchesne, dans votre étude d'impact, il est mentionné que des études, réalisées par différents organismes scientifiques indépendants, concluent que les produits utilisés, pour la maîtrise de la végétation des emprises, ne présentent pas de risque pour la santé.

3355

Par contre, c'est beau, on a lu ça, mais où sont les références? Parce qu'on n'en trouve pas dans votre étude d'impact. Donc, est-ce que c'est possible de déposer à la commission toutes les références auxquelles vous référez là-dedans?

M. DANY DUCHESNE :

3360

Les références qui disent que l'utilisation de nos produits...

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3365

Des études. Bien, c'est parce que dans votre étude d'impact, vous mentionnez qu'il y a des études réalisées par divers organismes scientifiques indépendants. Donc, quelle est la liste de ces études-là? Et avec les références des organismes qui ont réalisé ces études, et avec les titres des études évidemment.

M. DANY DUCHESNE :

3370 Juste un instant. Je vais vérifier, si vous permettez.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3375 D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3380 **M. DANY DUCHESNE :**

Monsieur le Commissaire, on va analyser ça plus en détail. Si on a écrit ça, c'est parce qu'on a des études en notre possession ou qu'elles existent.

3385 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. DANY DUCHESNE :

3390 Donc, peut-être un petit peu...

LE PRÉSIDENT :

3395 C'est ce que nous présumons aussi.

M. DANY DUCHESNE :

3400 Et voilà! Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

3405 **M. DANY DUCHESNE :**

On va les déposer après avoir réalisé la recherche.

LE PRÉSIDENT :

3410

D'accord.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3415

J'aurais d'autres questions également. Comment se fait-il que, dans votre étude, lorsqu'il est question d'effets cumulatifs, on ne réfère qu'à d'autres lignes? Pourquoi vous n'avez pas tenu compte finalement des effets cumulatifs de vos travaux avec ceux qui seront réalisés par l'autoroute 50?

3420

LE PRÉSIDENT :

3425

En fait, c'est ça, mais pour ajouter une précision à la question, dans votre méthodologie d'évaluation d'impacts cumulatifs, comment est-ce que vous tenez compte de cet aspect étant donné la proximité géographique et la proximité temporelle aussi? Parce que les périodes de réalisation sont des périodes voisines, elles se chevauchent et la distance n'est pas très grande.

Alors, sans vous tenir responsable de ce que le ministère des Transports fait, mais pour vous, votre méthodologie de maîtrise d'effets cumulatifs, comment vous procédez?

3430

M. DANY DUCHESNE :

D'accord. Donc, tout d'abord, nous réalisons une étude d'impact tout en respectant la directive que le MDDEP nous envoie.

3435

LE PRÉSIDENT :

Ça va de soi.

M. DANY DUCHESNE :

3440

Ça va de soi. Et dans cette directive, bien sûr, on parle d'effets cumulatifs. Et ce n'est pas la première fois qu'on en parle, c'est un terme commun dans les directives.

3445

Nous, en ce qui concerne nos projets de ligne de transport, les effets cumulatifs sont analysés à différents niveaux, donc les effets cumulatifs au niveau aspect visuel, champs électromagnétiques, bruit engendré par la ligne, la faune, la végétation. Et dans notre cas, nous avons une ligne adjacente; donc, ces effets cumulatifs là ont été analysés avec la ligne adjacente.

3450

En ce qui concerne les effets cumulatifs, si on veut élargir un peu et principalement reliés à l'autoroute 50, il faut aussi comprendre que, sur le 114 km de tracé, l'autoroute 50 est

adjacente à notre servitude sur seulement 5 km. Donc, c'est quand même assez minime. Après ça, il y a une dérivation qui se fait de l'autoroute et elle croise à quelques reprises, à trois reprises notre tracé.

3455

Donc, il n'y a pas eu énormément d'études qui ont été réalisées pour les effets cumulatifs entre la servitude et l'autoroute 50. D'ailleurs, ce n'est pas l'habitude, ce n'est pas le contenu non plus de la directive.

3460

Par contre, nous avons eu une question complémentaire, suite au dépôt de l'étude d'impact, sur les effets cumulatifs directement associés à l'autoroute 50 à propos des cerfs de Virginie. Et nous avons analysé cette question-là et répondu adéquatement à la satisfaction du MDDEP, mais c'était un point plus spécifique au niveau du cerf de Virginie et l'autoroute 50.

3465

Donc, nous considérons, à la lecture de la directive et à la réalisation de l'étude d'impact dont nous avons reçu avis de recevabilité, donc conforme à la directive émise, que notre définition de l'effet cumulatif et le travail supplémentaire que nous avons fait, suite aux questions complémentaires pour l'autoroute 50, était suffisante.

3470

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Lafond, allez-y.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3475

Oui. En réponse à un questionnement d'un des ministères, vous mentionnez que les emplois directs et indirects, qui seraient créés lors de la réalisation, seraient approximativement de 1 100 emplois. Et ça avait été fait en relation avec le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec.

3480

Est-ce que vous avez cette étude en main ou bien vous avez fait strictement le calcul, 217 millions multiplié par 5.1 emplois par million, ça donne 1 100 emplois.

M. DANY DUCHESNE :

3485

Nous avons réalisé uniquement une règle de trois, Monsieur le Commissaire. Sans rentrer dans les détails, là, nous avons réalisé une règle de trois. C'est une donnée que nous avons et nous avons tout simplement réalisé une règle de trois pour arriver au nombre d'emplois créés.

3490

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

D'accord. Dans l'étude d'impact, vous parlez des retombées économiques régionales, mais qu'en est-il des retombées économiques provinciales?

3495

M. DANY DUCHESNE :

3500

Les retombées économiques provinciales pour notre projet sont énormes, sont pratiquement à 100 %. Donc, lorsqu'on parle de retombées économiques régionales, c'est de l'ordre d'environ 10 %. C'est le montant qu'on avait fait part, à peu près 20 M\$.

3505

À cela, il faut comprendre que la construction d'une ligne de transport au niveau de l'approvisionnement... parce que les deux grands volets d'un projet tel quel, c'est l'approvisionnement et la construction qui totalisent à peu près 70 % du projet. Donc, nous avons la chance au Québec d'être capables de construire les équipements nécessaires à une ligne de transport.

3510

Donc, on parle principalement des conducteurs et des pylônes. Donc, on a des manufacturiers de pylônes, des manufacturiers de câbles. Donc, tous ces équipements, qui représentent la très grosse somme de l'approvisionnement, sont approvisionnés à partir du Québec. Il y a peut-être certains équipements, là, dont les isolateurs ou des choses comme ça, qui proviennent d'ailleurs, mais c'est quand même très marginal sur les millions de dollars reliés aux conducteurs et aux pylônes.

3515

Donc, grosso modo, nous pouvons dire que, sur notre projet de 214 M\$, on n'a pas fait le calcul précis, mais il y a entre 80 % et 90 % qui sont des retombées directes au Québec, étant donné que l'approvisionnement principalement de la ligne provient du Québec, et il y a un 20 M\$ qui est directement engendré dans la région impliquée.

3520

Donc, les projets de ligne sont très lucratifs pour le Québec, Monsieur le Commissaire.

LE PRÉSIDENT :

3525

Excellent, merci. Finalement, comment Hydro-Québec a-t-elle considéré la compatibilité de son projet avec les plans de développement économique des différentes MRC qu'elle traverse?

M. DANY DUCHESNE :

3530

Il y a eu plusieurs rencontres, Monsieur le Commissaire, avec les MRC, avec les municipalités, avec les différents organismes. Et, bien sûr, tout ceci a été discuté. Nous avons pris en considération leurs préoccupations.

3535

Par ailleurs, étant donné qu'on est déjà dans une servitude actuelle, vous comprendrez que les impacts au niveau du développement des MRC sont très différents, parce que c'est déjà une servitude actuelle, donc ils n'avaient pas nécessairement prévu de faire des choses dans la servitude.

3540 Mais pour vous rassurer, il y a eu plusieurs rencontres à cet égard et les gens nous ont fait part de leurs préoccupations. Mais nous n'avons pas rencontré aucune problématique par le fait que la servitude était existante.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3545 Est-ce que c'est possible de résumer les principales préoccupations qui ont été soulevées par les représentants des MRC à ce moment-là?

M. DANY DUCHESNE :

3550 D'accord. Je vais demander à ma collègue, madame Lebel, de résumer ces principales préoccupations.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3555 Je sais que j'ai des questions qui sont drôles parfois.

M. DANY DUCHESNE :

3560 Je n'étais pas présent à ces rencontres. Donc, je vais laisser ma collègue qui était en partie présente.

Mme CONSTANCE LeBEL :

3565 Lors des tournées d'information, on a rencontré toutes les MRC qui étaient concernées par le projet. Les MRC qui étaient le plus touchées par le projet, c'est la MRC d'Argenteuil et la MRC de Papineau, chez qui se concentre la majorité du tracé.

3570 Celle qui avait le plus de préoccupations par rapport à l'arrivée de notre projet, c'est la MRC d'Argenteuil qui nous a fait part de toutes ses inquiétudes par rapport aux impacts visuels, par exemple, de la ligne, par rapport à toutes les routes qu'elle considérait routes panoramiques, à ses paysages de certains villages. Et elle nous a d'ailleurs demandé de produire des simulations visuelles qu'elle voulait voir rapidement pour se rassurer de la présence de la nouvelle ligne.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3575 D'accord.

Mme CONSTANCE LeBEL :

3580 Pour ce qui est de la MRC de Papineau, on était conforme à leur schéma d'aménagement qui tenait compte de la présence - la même chose pour la MRC d'Argenteuil - de la présence de la servitude qui était là antérieurement à la production des schémas d'aménagement.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3585 Est-ce que vous avez eu de l'ensemble des MRC, incluant également la Ville de Mirabel, un certificat de conformité de votre projet par rapport à leur schéma d'aménagement?

M. DANY DUCHESNE :

3590 Notre projet est toujours en phase évolution. Nous considérons que nous avons encore des autorisations à obtenir pour procéder. Donc, c'est la raison pour laquelle, bien sûr, nous n'avons pas toutes nos autorisations. Mais votre question est très pertinente parce que, surtout au niveau du schéma d'aménagement, ça peut prendre quelque temps à obtenir de la part des MRC.

3595 Donc, en ce qui concerne les schémas d'aménagement au niveau des villes et des MRC, les demandes ont été envoyées il y a environ deux mois, de mémoire. Et à ce jour, nous avons eu réception d'un avis de conformité du schéma d'aménagement. Et nous n'avons pas eu aucun signe, au niveau des quatre qui restent, comme quoi il y avait des problématiques quelconques.
3600 Donc, c'est simplement une question de fonctionnalité parce que, les MRC, c'est des fois un petit peu plus long au niveau des rencontres.

3605 Peut-être pour compléter, Monsieur Lafond, en ce qui concerne la réception des avis de conformité à la réglementation municipale, c'est une autre étape, comme vous le savez, qu'on doit obtenir.

LE PRÉSIDENT :

3610 Exact.

M. DANY DUCHESNE :

3615 Nous avons quinze municipalités. Les demandes ont été envoyées au même moment que celles des MRC, donc il y a environ deux mois. Et à ce jour, nous avons obtenu dix avis de conformité favorables sur les quinze. Et la même réponse s'applique, nous ne prévoyons pas de problème au niveau de la réception des avis qui restent. C'est juste une question de temps.

Tout ça a été validé lors des rencontres avec les MRC et les municipalités. Donc, il n'y a

pas de surprise à avoir de ce côté-là.

3620

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3625

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3630

Alors, je vais vous demander, Monsieur Duchesne, dans la mesure où vous recevez des attestations de conformité des municipalités ou des MRC en cours de route, d'ici le 26 septembre, de transmettre l'information à la Commission. Ça serait apprécié.

3635

M. DANY DUCHESNE :

Oui, tout à fait, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

3640

Merci. Avant de clore la séance, j'aimerais juste confirmer quelque chose avec monsieur Talbot, juste confirmer qu'il n'existe pas des valeurs guides, des critères ou... évidemment pas de normes, ça, je le sais, mais des valeurs guides ou des critères en matière d'intensité des champs magnétiques en rapport avec des usages sociaux différents ou des segments particuliers de la population.

3645

M. DENIS TALBOT :

À ma connaissance, non.

3650

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3655

M. DENIS TALBOT :

Il n'y a pas de critères qui sont utilisés par le ministère.

LE PRÉSIDENT :

3660

D'accord, très bien, parfait. Merci.

M. ALAIN TREMBLAY :

3665 Monsieur Samak...

LE PRÉSIDENT :

3670 Oui?

M. ALAIN TREMBLAY :

Monsieur le Président...

3675 **LE PRÉSIDENT :**

Ah oui! Monsieur Tremblay, allez-y.

M. ALAIN TREMBLAY :

3680

En révisant un petit peu les choses aussi, c'est que dans la justification qui était faite du projet par rapport au plan stratégique d'Hydro-Québec, il y avait un point que je voulais ajouter, que je pense que c'est assez pertinent là.

3685

C'est que pour le poste d'interconnexion, sa justification qui amène, en fait aussi par le projet ici, de vouloir utiliser sa pleine capacité, je voulais faire un peu un rappel que, bien, suite au verglas de janvier 1998, il y a eu les commissions Nicolet et Warren qui ont émis des recommandations pour sécuriser les approvisionnements en énergie.

3690

Puis ensuite, suite à ces recommandations-là, il y a eu un plan d'action d'Hydro-Québec qui avait été présenté en commission parlementaire. Puis il y a eu la Loi 42 qui a, comme telle, approuvé les mesures, les actions à faire par Hydro-Québec suite au verglas de janvier 98, dont la réalisation de l'interconnexion, le poste d'Outaouais 1 250 MW.

3695

Puis à cet effet-là, bien, il y a eu un décret comme tel qui a été adopté en 2000, le 13 décembre 2000, que je vais déposer, pour la construction du poste de l'Outaouais.

LE PRÉSIDENT :

3700

D'accord.

M. ALAIN TREMBLAY :

Bien, c'est ça, dans le plan stratégique comme tel, dans le dernier plan stratégique

3705 d'Hydro-Québec, on fait référence que, finalement, l'opportunité se présentait de le réaliser maintenant, mais ça fait un bout de temps que le gouvernement l'avait adopté, mais que la situation ne permettait pas de le réaliser immédiatement. Ça fait que ça fait le tour.

LE PRÉSIDENT :

3710 Parfait, très bien. Monsieur Talbot, allez-y.

M. DENIS TALBOT :

3715 Oui. Peut-être juste un petit point concernant les impacts cumulatifs d'un projet d'un type différent versus un autre projet. C'est sûr que c'est assez difficile de comparer un projet de ligne, un projet de route. Par contre, ce sont deux projets linéaires qui créent des ouvertures dans le territoire.

3720 Simplement pour vous informer qu'en fouillant dans l'étude d'impact du ministère des Transports, pour les secteurs qui sont contigus, on parle d'une zone entre 5 et 7 kilomètres, ça dépend, on s'éloigne un peu, les secteurs parallèles de la ligne, le ministère des Transports a prévu le maintien d'écrans boisés, puis de plantation aux endroits où la ligne serait visible par les usagers de la route.

3725 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3730 **M. DENIS TALBOT :**

Donc, on veut un peu limiter les impacts par rapport à l'autre projet dans ce cas-là.

LE PRÉSIDENT :

3735 Oui, d'accord, entendu.

M. DENIS TALBOT :

3740 C'était juste une précision.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Normandeau, vous avez quelque chose à ajouter?

3745 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3750

Allez-y.

M. JACQUES NORMANDEAU :

3755

Monsieur le Président, je vous réfère au document PR6 concernant les avis des différents ministères sur l'acceptabilité de l'étude d'impact dans laquelle nous nous sommes prononcés. Je dois vous dire, j'ai reçu réponse à beaucoup de mes questions qui avaient été soulevées lors de ma critique de l'étude d'impact.

3760

LE PRÉSIDENT :

On a remarqué ça aussi, oui.

M. JACQUES NORMANDEAU :

3765

Il nous reste cependant à connaître les questions d'étude de bruit d'impact au poste Chénier, nous, pour nous permettre de pouvoir produire un avis. Et il nous reste aussi à connaître évidemment, puisque Hydro-Québec entretient déjà cette ligne – ça a été soulevé à plusieurs reprises, nous avons soulevé la question, nous n'avons toujours pas eu de réponse – à savoir les superficies traitées à l'aide de l'herbicide et le taux de traitement à l'hectare. C'est ce qui nous manque encore.

3770

LE PRÉSIDENT :

3775

L'enjeu de cette information, pour le distinguer des enjeux qui concernent le ministère du Développement durable, environnement et parcs, les enjeux côté sanitaire et socio-sanitaire qui relèvent de votre ministère seraient quoi?

M. JACQUES NORMANDEAU :

3780

Les enjeux sont d'abord des questions de nuisance sonore. Deuxième...

LE PRÉSIDENT :

3785

Non, le bruit, ça va. C'est pour la deuxième question.

M. JACQUES NORMANDEAU :

3790

De l'autre côté où la question peut être plus simple, est-ce que, actuellement, le traitement qui est appliqué respecte les normes de l'étiquette ou de l'ARLA concernant le

traitement de souches à la base en termes de taux d'application. Parce que les études environnementales sanitaires de toxicité, justement sont basées sur un certain taux d'application et une certaine rémanence du produit.

3795 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous des raisons pour croire que les taux d'application sont dépassés?

3800 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Absolument pas.

LE PRÉSIDENT :

3805 D'accord.

M. JACQUES NORMANDEAU :

J'en ai aucune. Je veux juste m'assurer que.

3810

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Duchesne, avez-vous de l'information à ce propos?

3815 **M. DANY DUCHESNE :**

Oui, tout à fait. On a accumulé un peu d'information cet avant-midi. Donc, d'entrée de jeu, j'aimerais spécifier que ce sont des produits homologués par Santé Canada que nous utilisons. Et nous respectons le Code de gestion des pesticides au Québec, donc appliqués par des gens compétents et tout, avec des produits homologués.

3820

L'information supplémentaire que nous avons eue spécifiquement pour le corridor de la ligne Chénier-Outaouais, il y a déjà une ligne existante, donc on pouvait faire une certaine similitude, on prévoit à peu près le tiers du corridor qui serait maîtrisé par une coupe mécanique et le deux tiers du corridor qui serait maîtrisé par une coupe traitement de souche, bien sûr après avoir coupé l'arbre, donc mécanique, traitement de souche.

3825

LE PRÉSIDENT :

3830 Ce que vous avez dit hier effectivement.

M. DANY DUCHESNE :

Oui. Il n'y aurait pas d'épandage comme fait.

3835 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3840 **M. DANY DUCHESNE :**

Ce que je voudrais rajouter, c'est qu'au niveau de traitement de souche, donc, on parlait hier de quantité de phytocides. Donc, au niveau de la quantité de phytocides qui est le Garlon 4 utilisé, dans un traitement de souches comme on parle, on parle entre 2 litres et 5 litres d'utilisés à l'hectare. Donc, je pense que c'est une donnée, là, qui est importante. Donc, entre 2 et 5 litres utilisés à l'hectare. Et je le répète, bien sûr, cette quantité-là est diluée, est diluée dans de l'huile minérale et, après ça, est appliquée localement sur la souche.

3845 **LE PRÉSIDENT :**

3850 Ça, c'est sur une base annuelle ou...

M. DANY DUCHESNE :

3855 Non, ce n'est pas sur une base annuelle.

LE PRÉSIDENT :

C'est par application, par traitement ou...

3860 **M. DANY DUCHESNE :**

Dépendamment de la repousse, mais la maîtrise de la végétation se fait environ aux cinq ans.

3865 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. DANY DUCHESNE :

3870 Donc, on peut parler à peu près d'une fréquence de cinq années.

LE PRÉSIDENT :

3875 D'accord, très bien. Pour la question de bruit, Monsieur Normandeau, on recevra l'étude de SNC-Lavalin concernant la question, elle va être versée au dossier. Et si vous avez d'autres questions pour vous permettre d'asseoir un avis définitif à propos du projet, ça nous

ferait plaisir de faire la suite.

3880 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Merci, Monsieur le Président. Monsieur Duchesne a répondu à la question concernant le traitement des superficies.

3885 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3890 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3895 Très bien, merci.

Vous avez encore des questions, Monsieur Belhumeur? Ça va, venez, venez.

3900 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

J'achève.

LE PRÉSIDENT :

3905 Alors, des questions nouvelles, j'espère, qui n'ont pas été traitées?

M. MICHEL BELHUMEUR :

3910 Bien, peut-être une petite mise au point, parce que j'ai été impliqué dans certaines réponses tout à l'heure. J'ai reçu le graphique de monsieur Duchesne. Je trouvais que ça correspondait à, disons, ma perception très subjective du problème, sauf à partir de 90.

3915 Alors, là, je trouve qu'il manque de détails. D'ailleurs, on le voit, là. De 90, ça saute à 2010, puis c'est juste long de même sur le graphique. Alors, disons que ça peut-être nécessiterait, là, un petit peu plus de précision. C'est juste ça que je voulais dire sur le graphique.

L'autre chose, j'ai fait une plainte en 90 concernant un bruit d'impact. La réaction de l'Hydro à ce moment-là m'a beaucoup déçu. En fait, ils se sont occupés du dossier, mais ça m'a déçu.

3920

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Belhumeur, j'aimerais que vous utilisiez votre temps à obtenir de l'information.

3925

M. MICHEL BELHUMEUR :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

3930

On va vous entendre. C'est pour vous, pour maximiser l'information qui vous est disponible.

M. MICHEL BELHUMEUR :

3935

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3940

Ce n'est pas le moment pour commenter Hydro-Québec. Vous allez le faire quand on reviendra.

M. MICHEL BELHUMEUR :

3945

Vous voulez que je commente une de leurs réponses, là? Je vais le faire. À ce moment-là, je le ferai en temps opportun.

LE PRÉSIDENT :

3950

Non, non. Non, non, je vous demande: donnez-nous des questions, on va vous fournir les réponses pour pouvoir nous entretenir de vos positions.

M. MICHEL BELHUMEUR :

3955

À ce moment-là, je peux formuler ça sous forme de questions, là.

LE PRÉSIDENT :

Mais l'objectif, il faut que ça soit... allez-y, allez-y, je vous écoute.

3960

M. MICHEL BELHUMEUR :

Mais il faut quand même que je mette un contexte à cette question.

LE PRÉSIDENT :

3965

Allez-y, d'accord.

M. MICHEL BELHUMEUR :

3970

Alors, je porte plainte concernant un bruit d'impact. Des représentants d'Hydro viennent sur place et font déclencher un disjoncteur. Et ils sont stupéfaits par l'ampleur du bruit. D'ailleurs, ils manifestent une réaction à ce sujet-là. Et il dit: «On va commander une étude de bruit.»

3975

Deux mois plus tard, il y a un spécialiste en acoustique qui vient, un spécialiste d'Hydro-Québec, qui installe sa machine. Il fait déclencher un disjoncteur, on entend rien. Il produit un rapport: «Conclusion, il n'y a pas de bruit chez monsieur Belhumeur.» C'est juste pour vous préciser.

3980

À partir de ce moment-là, moi, j'ai été très déçu de l'attitude d'Hydro. J'avais d'autres préoccupations dans ma vie, là, qui ont fait que, ça, ça a porté au second plan, puis tout ça.

LE PRÉSIDENT :

3985

D'accord, d'accord.

M. MICHEL BELHUMEUR :

Suite à ça aussi, il faut dire que la...

3990

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Belhumeur, la question s'il vous plaît. On va vous entendre autant que vous voulez quand on revient.

3995

M. MICHEL BELHUMEUR :

Correct.

LE PRÉSIDENT :

4000

Promis!

M. MICHEL BELHUMEUR :

4005

C'est beau. Est-ce que je peux revenir au sujet des téléphones? Téléphone,

communications avec Hydro, très difficile de communiquer avec Hydro.

LE PRÉSIDENT :

4010 Encore, si c'est de l'information que vous...

M. MICHEL BELHUMEUR :

4015 Que je veux? Oui, O.K.

LE PRÉSIDENT :

Je vous demande de vous limiter à des questions, s'il vous plaît, pour vous.

4020 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen, de la part de l'Hydro, d'afficher, au moins à l'entrée de ses postes ou à certains endroits stratégiques, un numéro de téléphone d'urgence, comme le font les chemins de fer à tous les passages à niveaux, 24 heures par jour?

4025

Moi, je vous le dis, je ne suis pas capable de rejoindre l'Hydro. Le service à la clientèle, ça vaut rien.

LE PRÉSIDENT :

4030

D'accord. La question a été soulevée.

M. MICHEL BELHUMEUR :

4035 Oui.

LE PRÉSIDENT :

On a entendu la réponse.

4040

M. MICHEL BELHUMEUR :

Mais c'est le service à la clientèle.

4045 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible d'afficher des numéros de téléphone d'accès d'urgence à l'extérieur de postes d'Hydro-Québec TransÉnergie?

4050 **M. DANY DUCHESNE :**

C'est possible de faire plein de choses, Monsieur le Président, mais j'aimerais...

4055 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, je sais ça.

M. DANY DUCHESNE :

4060 J'aimerais revenir un peu sur les numéros de téléphone. Vous savez, Hydro-Québec est une grande société. Il y a beaucoup de gens qui essaient de la contacter et tout. Donc, on a fait vraiment beaucoup d'efforts pour réussir à permettre les numéros de téléphone pertinents et faciliter la vie des concitoyens.

4065 Donc, à cet égard, sur la facture d'Hydro-Québec, il y a le numéro du service à la clientèle que j'ai ici, mais je pense qu'il n'est pas nécessaire de le donner. Il y a également le numéro de panne. Donc, ce sont deux numéros différents. Bien sûr, le numéro de panne, c'est fonctionnel 24 heures sur 24 à l'année longue.

4070 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. DANY DUCHESNE :

4075 Ce que j'aimerais aussi rajouter, donc, s'il y a des problématiques au niveau du poste, ou il y a des plaintes, ou tout ça, service à la clientèle, panne devraient faire le travail.

4080 Par contre, s'il y a un événement, donc un numéro d'urgence comme vous dites, je l'associe peut-être à un incendie ou un problème là, il n'y a pas toujours une présence humaine dans le poste, donc il peut arriver quelque chose que les citoyens voient et qu'Hydro ne voit pas. Encore là, la façon la plus simple et ce que nous privilégions, c'est l'utilisation du numéro 911.

4085 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. DANY DUCHESNE :

4090 Bien sûr, dans une compagnie comme Hydro-Québec, une fois que le service d'urgence reçoit le numéro, il y a tous les processus d'implantés pour rejoindre le plus

rapidement possible Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

4095

D'accord. D'autres questions, Monsieur Belhumeur?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

4100

J'aurais peut-être une question complémentaire un peu avant que monsieur Belhumeur continue.

Est-ce que, Monsieur Duchesne, il pourrait être envisageable pour Hydro-Québec de réaliser une étude sur une semaine sur les bruits d'impact à la résidence de monsieur Belhumeur?

4105

Ce qui pourrait valider ou infirmer les propos tenus par monsieur Belhumeur.

M. DANY DUCHESNE :

4110

Au niveau des bruits d'impact, c'est une science et des encadrements qui sont un petit peu plus difficiles à maîtriser qu'au niveau des bruits constants. Donc, nous, Hydro-Québec, ce qu'on fait, c'est qu'on a pris des mesures au niveau du bruit constant et on a des encadrements à ce sujet.

4115

Bien sûr, c'est possible de faire des mesures de bruit d'impact, mais ma plus grande préoccupation, c'est une fois avoir obtenu les mesures que vous avons une bonne idée aujourd'hui, nous connaissons les mesures à la source de l'équipement, les simulations peuvent nous donner une bonne idée, là, de la mesure à une certaine distance, donc c'est possible de faire des mesures, mais on va les interpréter de quelle manière suite à la réception de ces résultats. C'est peut-être ça qui nous préoccupe.

4120

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

4125

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

4130

D'autres questions, Monsieur Belhumeur?

M. MICHEL BELHUMEUR :

4135

Est-ce que je pourrais rajouter une précision sur les talus?

LE PRÉSIDENT :

Sur...?

4140 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Les talus.

LE PRÉSIDENT :

4145

Des précisions à caractère d'information?

M. MICHEL BELHUMEUR :

4150

Oui.

LE PRÉSIDENT :

On va attendre la deuxième partie s'il vous plaît.

4155

M. MICHEL BELHUMEUR :

C'est correct.

4160

LE PRÉSIDENT :

Mais si vous avez des questions par rapport à la faisabilité de ces talus, allez-y. Des questions.

4165

M. MICHEL BELHUMEUR :

Non.

LE PRÉSIDENT :

4170

D'accord, très bien.

M. MICHEL BELHUMEUR :

4175

J'ai une autre question. Dans ce projet-là, il était question de contribution financière, je crois, aux MRC. Est-ce que ce genre de contribution-là, ça pourrait être appliqué à des mesures d'atténuation de bruit?

LE PRÉSIDENT :

4180

Les contributions financières des MRC, est-ce qu'elles sont utilisées selon les désirs et les plans des MRC ou Hydro-Québec pourrait proposer certains usages de ces fonds?

M. DANY DUCHESNE :

4185

En ce qui concerne le programme de la mise en valeur intégrée que nous avons présenté hier...

LE PRÉSIDENT :

4190

C'est ça.

M. DANY DUCHESNE :

4195

... bien sûr, c'est pour permettre l'intégration harmonieuse dans l'environnement. Ce sont des montants d'argent qui sont remis aux MRC. Les MRC considèrent que ce sont des montants à eux pour ajouter une certaine valeur à leur environnement.

4200

Et je n'ai pas testé ça au niveau des MRC, mais si on devait utiliser ces montants pour les réinjecter dans une modification de nos projets, je ne suis pas certain que ça serait très, très bien accueilli. Je crois que les MRC considèrent...

LE PRÉSIDENT :

4205

Non. Je crois que monsieur Belhumeur ne voudrait pas nécessairement que ça revienne à vos projets pour les modifier. Mais peut-être les MRC pourraient entreprendre, dans le cadre de ces travaux d'utilité publique sur son territoire, un aménagement quelconque qui pourrait réduire son exposition.

4210

C'est de ça que vous parlez, Monsieur Belhumeur? D'accord.

M. MICHEL BELHUMEUR :

4215

Ça pourrait être ça.

LE PRÉSIDENT :

4220

Mais ça, donc, ça appartient à la MRC. Donc, ça appartient aussi aux citoyens de saisir leur MRC de leur...

M. DANY DUCHESNE :

Oui. Je crois que c'est une bonne idée. Nous pouvons certainement les sensibiliser, parce qu'il y a quand même des...

4225

LE PRÉSIDENT :

Voilà, voilà.

4230

M. DANY DUCHESNE :

Il y a quand même des discussions qui s'entreprennent entre Hydro-Québec et les MRC pour l'application. Donc, nous pourrions les sensibiliser. Et si on peut trouver une solution gagnante...

4235

LE PRÉSIDENT :

Ça serait très pertinent, parce que c'est relié au projet justement. Et la mise en valeur, c'est ça que ça veut dire aussi, améliorer la qualité de vie des citoyens.

4240

M. DANY DUCHESNE :

Oui. Mais nous ne sommes pas, Hydro-Québec, décisionnels sur l'utilisation du montant.

4245

LE PRÉSIDENT :

C'est compris.

M. DANY DUCHESNE :

4250

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4255

Monsieur Belhumeur, d'autres questions?

M. MICHEL BELHUMEUR :

4260

Oui, oui. Concernant la sécurité et l'interconnexion avec les États-Unis, je pense que les États-Unis sont très soucieux de la sécurité de leur approvisionnement en énergie. Ils ont ce qu'ils appellent le «Home Protection Act», là, le...

LE PRÉSIDENT :

4265 Mais c'est quoi le rapport entre ça et le sujet de la ligne?

M. MICHEL BELHUMEUR :

4270 Bien, c'est parce que ça couvre aussi l'énergie. Moi, je pose la question. Dans le cas de la sécurité du réseau, des lignes de transmission, est-ce que vous tenez compte du chambardement climatique? Est-ce que vous prévoyez tenir compte de ça?

LE PRÉSIDENT :

4275 Bien, on a de l'information déjà transmise à l'effet que la ligne proposée...

M. MICHEL BELHUMEUR :

4280 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4285 ... a, entre autres, l'objectif de rendre le réseau plus sécurisé pour des intempéries comme ça, y compris dépôt de glace, etc. C'est ce qu'ils nous ont dit.

M. MICHEL BELHUMEUR :

4290 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, avez-vous besoin d'autres informations supplémentaires à proposer?

M. MICHEL BELHUMEUR :

4295 C'est qu'ils se basent sur des données de récurrence 50 ans. Est-ce qu'on peut dire que ces données-là sont encore bonnes pour l'avenir?

LE PRÉSIDENT :

4300 Je crois, ils nous ont dit que ce sont les règles de meilleure pratique.

M. MICHEL BELHUMEUR :

4305 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4310 Maintenant, avez-vous des raisons pour douter de la validité de ces règles? Si oui, on va vous entendre à la deuxième partie.

M. MICHEL BELHUMEUR :

4315 Maintenant, dans le cas de deux lignes parallèles, dont une n'est pas renforcée, est-ce que l'effondrement d'un pylône d'angle ou un pylône anti-cascade situé à l'angle d'une ligne, pourrait... l'effondrement, je dis bien, de ce pylône-là même pourrait entraîner des dommages à la ligne contiguë?

LE PRÉSIDENT :

4320 Ils ont parlé de ça hier. Ils ont dit que l'effondrement des éléments d'une ligne n'est pas censé déborder sur une autre ligne.

À moins que je me trompe, Monsieur Duchesne?

4325

M. DANY DUCHESNE :

C'est exact, Monsieur le Président.

4330 **LE PRÉSIDENT :**

Ils ont dit ça déjà hier, Monsieur Belhumeur.

M. MICHEL BELHUMEUR :

4335

Oui, sauf que, moi, je veux spécifier à ce moment-là un pylône d'angle. À ce moment-là, je ne parle plus d'un pylône en ligne, un pylône d'angle.

LE PRÉSIDENT :

4340

D'accord. Alors, Monsieur Duchesne, allez-y.

M. DANY DUCHESNE :

4345 Bien, c'est la même situation, parce qu'il y a quand même une distance entre les deux pylônes. Donc, c'est sûr qu'un pylône d'angle a une géométrie un peu différente. Donc, il pourra, lors de son effondrement, plus se rapprocher du pylône à côté. Mais dans nos simulations, l'effondrement d'un pylône d'angle n'engendre pas l'effondrement de l'autre.

4350 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. D'autres questions?

4355 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

C'est tout pour tout de suite. Si j'ai d'autres questions...

LE PRÉSIDENT :

4360 Ah! Je vais vous dire ça tout de suite. Je vais vous dire ça.

M. MICHEL BELHUMEUR :

Oui?

4365

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous informer de ça tout de suite.

4370 **M. MICHEL BELHUMEUR :**

Bien, c'est tout. Merci.

LE PRÉSIDENT :

4375

Merci beaucoup, Monsieur Belhumeur. Merci.

4380 Alors, cela met un terme à la première partie de l'audience. Comme je vous ai dit, la deuxième partie, qui va être consacrée à recevoir les avis, les opinions, les appréhensions, les critiques ou même les louanges des projets, ça va être à la deuxième partie. Ça aura lieu le 9 juillet, séance du soir, avec prolongation, au besoin, le lendemain.

4385 Et le plan qui vous est déjà annoncé, ça aura lieu ici. Alors, on verra bien. S'il y a des changements, on va vous informer à temps. On prend acte du fait que l'établissement ici ne nous a pas accordé la courtoisie de permettre aux citoyens de venir se prévaloir de leur droit démocratique sans frais de stationnement. Alors, la prochaine fois, on va s'assurer que ça ne soit pas le cas. Et à défaut de quoi, on va peut-être siéger à un autre lieu qui assure effectivement qu'aucune entrave soit mise devant les citoyens pour venir s'entretenir avec nous du projet.

4390 La commission, évidemment, continue. On est toujours en phase d'audience qui se

terminera avec la deuxième partie, mais on est tout le temps en mode d'enquête publique jusqu'au 26 septembre. Si on arrive à déposer à madame la ministre le rapport avant, tant mieux, mais notre obligation est effectivement jusqu'au 26 septembre.

4395 Je vous invite maintenant, ceux et celles qui nous écoutent, qui ont l'intention de présenter des mémoires ou de faire des prestations orales, de nous signaler ça au plus tard le 25 juin, donc mercredi, en contactant madame Méthot en arrière. Et vous avez les coordonnées téléphoniques, etc.

4400 Et je vous invite également pour les mémoires écrits de les faire venir à nous au plus tard le 7 juillet. Ça nous laisse quand même 48 heures pour comprendre correctement, prendre connaissance du contenu de ces mémoires.

4405 Pour rédiger le mémoire, il y a, à travers la documentation du BAPE, un certain document guide pour faciliter les choses, au cas où vous aimeriez les consulter.

4410 Quand on revient la prochaine fois, il y aura juste les citoyens et la commission. Évidemment, on imagine qu'Hydro-Québec TransÉnergie va suivre la deuxième partie avec intérêt, ils seront dans la salle, de même que des représentants des ministères et des organismes publics qui souhaiteraient être présents, sans doute.

4415 Alors, il me reste, au nom de la commission et de son équipe que je vous ai présentée hier, de vous remercier, de remercier monsieur Duchesne d'avoir rempli de façon tout à fait correcte le rôle d'initiateur de projet et avec son équipe; de remercier également le représentant des ministères et d'organismes publics qui se sont rendus disponibles à la commission, c'est une contribution très appréciée; et de vous remercier, l'auditoire et les citoyens qui ont suivi les travaux de la commission à travers la diffusion sur la toile ou ici avec nous.

4420 Et effectivement, la dernière chose que monsieur Belhumeur a demandé, on va évidemment recevoir des questions par écrit ultérieurement à l'audience. Et les citoyens et organismes ont jusqu'au dernier vendredi du mois de juillet pour nous faire venir les questions par écrit. On va s'assurer d'obtenir les réponses. Donc, ça correspond au 25 juillet, je crois, la date de ce vendredi en question.

4425 Et finalement, au nom de la commission et en votre nom, j'aimerais remercier monsieur Moisan et monsieur Grenier qui ont assuré le soutien technique pour monter la salle, c'est un effort très apprécié, et évidemment madame Maisonneuve qui s'assure de l'exactitude de tous les propos de tous les participants. C'est un travail très important pour nous.

4430 Alors, merci beaucoup, et puis c'est rendez-vous donc pour le 9 juillet. Et merci, Monsieur Belhumeur. Votre contribution à nos travaux a été très appréciée.

M. MICHEL BELHUMEUR :

4435 Merci.

LE PRÉSIDENT :

4440 Merci.

* * * * *

4445 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

4450 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.